

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

POUR LA COMMISSION DU BAPE : M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président
M. JOSEPH ZAYED, commissaire
Mme MICHÈLE GOYER, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LES ENJEUX DE LA FILIÈRE URANIFÈRE AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 13

Séance tenue le 27 novembre 2014 à 13 h
Hôtel Québec
Salle Monet
3115, avenue des hôtels
Québec

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2014

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DU PRÉSIDENT 1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU Québec 3

M. Marc Fafard

NATURE QUÉBEC 13

M. Christian Simard

M. Charles-Antoine Drolet

REPRISE DE LA SÉANCE

M. SERGE GENEST 30

MOUVEMENT SORTONS LE QUÉBEC DU NUCLÉAIRE 43

M. Philippe Giroul

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2014
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors bonjour mesdames et messieurs et bienvenue à cette troisième semaine de la troisième phase de l'audience publique sur les enjeux de la filière uranifère.

10 Je souhaite également la bienvenue aux personnes qui suivent nos travaux sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

15 Je m'appelle Louis-Gilles Francoeur et je préside cette Commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre responsable de l'Environnement le 3 mars dernier. Dans sa lettre qui définissait le mandat de la Commission, le ministre précisait, et je le cite, il disait:

20 «Dans une perspective de développement durable, ce mandat portera notamment sur les impacts environnementaux, sociaux et économiques liés à l'exploration et à l'exploitation de l'uranium. Plusieurs aspects pourront donc être examinés lors de cette enquête dont notamment ceux reliés à la santé et à la sécurité associées à ces activités.»

25 Alors pour réaliser notre mandat, notre Commission est appuyée dans ses travaux par deux (2) commissaires, madame Michèle Goyer à ma droite et monsieur Joseph Zayed ici à ma gauche.

Elle est également assistée par une équipe d'analystes dont madame Julie Crochetière qui est à côté, ainsi que par madame Rita Leblanc, notre coordonnatrice, et madame Louise Bourdages, notre conseillère en communication.

30 Nous sommes également accompagnés d'une équipe du Centre de services partagés du Québec qui assure évidemment la retransmission et la partie technique de toute cette audience.

35 Alors les propos de cette partie seront enregistrés et transcrits par madame Denise Proulx et Yolande Teasdale, nos sténographe officielles.

40 La transcription de la séance de cet après-midi ainsi que celle de ce soir seront accessibles dans un délai d'environ une semaine après leur tenue, dans les centres de documentation ou par Internet aux centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, mais ce sera évidemment accessible pour tout le monde sur Internet.

Nous avons tenu du 20 mai au 23 juin une première phase de notre audience publique qui nous a permis de recueillir les préoccupations de la population afin d'ajuster notre stratégie d'enquête.

45 Dans la seconde phase de nos travaux dite de questionnement et d'information, cela nous a permis ainsi qu'aux participants d'approfondir les enjeux qui sont l'objet de notre mandat, et cela en présence d'experts et de personnes-ressources que nous avons interrogés sur les enjeux que nous avons ciblés grâce à la première partie.

50 Dans cette troisième partie, nous avons l'intention de permettre aux personnes et aux organismes qui le désirent de déposer un mémoire, ou qui veulent nous faire part verbalement de leur opinion.

55 Alors le déroulement de la séance est le suivant, les personnes qui ont fait connaître leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue pour cet après-midi, alors ils doivent se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle – et je crois que c'est déjà fait – pour en aviser de leur présence.

60 Chacun aura une quinzaine de minutes pour présenter son propos et au besoin, la Commission se réserve de pouvoir poser des questions.

65 Si d'autres personnes qui n'ont pas de mémoire écrit à nous présenter veulent s'inscrire, elles auront dix (10) minutes et elles aussi pourront être questionnées par la Commission au besoin.

70 Alors la Commission, je pense que tout le monde connaît les termes de notre mandat, rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et notre rapport, lui, sera déposé au plus tard le 20 mai prochain. Le ministre disposera alors de soixante (60) jours pour le rendre public.

75 Alors dans les prochaines semaines, vous pourrez avoir accès aux différents mémoires sur le site Web du BAPE, et toute nouvelle information que nous obtenons par des questions auprès des personnes-ressources, bien, elles seront évidemment accessibles sur le site Internet dès que nous les obtiendrons.

Alors je vous remercie de votre attention.

80

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC**

PAR LE PRÉSIDENT :

85

J'invite maintenant notre premier participant à nous présenter le mémoire du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec, monsieur Fafard.

Bonjour.

90

PAR M. MARC FAFARD :

Bonjour à vous.

95

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors s'il y a quelqu'un à qui on n'a pas besoin de répéter les règles du jeu, c'est bien vous, là.

100

PAR M. MARC FAFARD :

105

Effectivement, on les connaît bien. Je me présente, Marc Fafard, dans ce cas-ci, je suis porte-parole du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec. Je rajouterai aussi que je suis le président du conseil d'administration de l'Organisme de bassin versant Duplessis, donc le plus grand au Québec, qui inclut une bonne portion, pas du projet Plan Nord, mais du Nord du Québec.

110

Sans plus tarder, je vais commencer en expliquant, je vais faire ma présentation en deux (2) phases, je vais expliquer qui sont les organismes de bassins versants, quels sont leurs mandats et leurs responsabilités et puis, par la suite, je parcourrai les grandes sections du mémoire lui-même.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Les OBV...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, dernier picot, dernière ligne, «... sera en vigueur.»)

115

Donc on vient à la gestion intégrée, je termine la phrase où j'ai présenté ce qui était les organismes de bassins versants.

120 Je prendrais une petite note, je vais lire les paragraphes ou les mots directs du mémoire; si vous pensez que c'est perdre du temps, puisque vous avez déjà pris connaissance de ces mots-là, peut-être qu'on pourrait aller direct aux questions, mais je pense que pour l'ensemble...

PAR LE PRÉSIDENT :

125 Non, non, votre choix est tout à fait dans l'ordre, il n'y a pas de problème. Vous pouvez le présenter à votre manière.

PAR M. MARC FAFARD :

130 Excellent, merci.

Donc la gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 1^{re} ligne, «Le bassin versant...»)

135

FIN DE LA LECTURE (Page 18, 3^e paragraphe, avant-dernière ligne, «... en suspension...»)

PAR LE PRÉSIDENT :

140 Monsieur Fafard, je voudrais vous souligner que là, vous êtes rendu à vingt (20) minutes, est-ce que vous pourriez...

PAR M. MARC FAFARD :

145 Il m'en reste pour cinq (5) minutes. Est-ce qu'on peut prendre cinq (5) minutes, puis la conclusion, je ne la lirai pas?

PAR LE PRÉSIDENT :

150 Ah bien, vous en avez pour plus que cinq (5) minutes. Vous êtes rendu à la moitié.

PAR M. MARC FAFARD :

Oui, mais je ne lis pas tout le document. Donc si vous me laissez cinq (5) minutes...

155

PAR LE PRÉSIDENT :

OK, allez-y pour ça!

PAR M. MARC FAFARD :

160

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, 4^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Les expertises...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 19, 2^e paragraphe, 2^e ligne, «... production d'eau potable...»)

165

Présence d'uranium dans l'eau potable! Il y a des bons cas qu'on connaît au Québec, on pourrait passer. Il y a deux (2) types de contamination, celle qui est naturelle, comme on a pu voir à Kitigan Zibi, puis celle qui est peut-être anthropique qu'on a retrouvée à Oka.

170

Je passe la section sur la santé, on va aux implications techniques et financières qui nous concernent!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 24, 3^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Il existe des procédés...»)

175

FIN DE LA LECTURE (Page 24, 3^e paragraphe, avant-dernière ligne, «... de traitement disponibles.»)

180

Un des problèmes qu'on retrouve avec ces méthodes de filtration là, est qui résulte des résidus, si on veut, qu'on doit disposer de façon sécuritaire. Donc au niveau industriel ou pour la municipalité, ça pourrait être quelque chose qui serait envisageable, mais au niveau résidentiel, c'est assez compliqué pour une personne normale de gérer de la matière radioactive à sa maison.

185

Protection de la vie aquatique, les critères! Je pense que c'est important, ce serait la dernière section à laquelle je veux apporter une attention concernant la réglementation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 26, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Au sens des critères...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 28, 2^e ligne, 5^e ligne, «... du MDDELCC.»)

190

Ça termine, si on veut, la section du corps de ma présentation. J'ai pas été dans la toxicologie du radium, de l'uranium et du thorium, je pense qu'on est au fait de ces notions-là qui ont été présentées par beaucoup d'autres intervenants.

195

Les conclusions elles-mêmes, on peut prendre une petite minute pour lire, c'est vraiment pas long, donc en une page.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 33, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Le présent mémoire...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 34, dernière ligne, «... en sont encore privés.»)

200 Donc ça termine ma présentation, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors je vais passer la parole à mes collègues, Michèle, avez-vous des questions?

205 **PAR LA COMMISSAIRE :**

J'ai quelques questions, oui.

Bonjour.

210

PAR M. MARC FAFARD :

Oui, bonjour madame Goyer.

215 **PAR LA COMMISSAIRE :**

220 Je vais y aller un peu dans l'ordre de présentation de votre mémoire! D'entrée de jeu, vous définissez le mandat et la mission des organismes de bassins versants et vous nous faites remarquer, avec vérité, que le territoire couvert par un bassin versant transcende les limites des municipalités et des MRC.

225 Une question qui m'est venue en vous entendant: Est-ce que les organismes de bassins versants ont déjà considéré que ça pourrait être un territoire ou une unité de territoire intéressante à considérer quand on veut évaluer l'acceptabilité sociale? On a vu dans différents territoires du Québec qu'une municipalité peut avoir un avis, une autre un autre, alors comment se positionneraient les organismes de bassins versants dans un cas comme ça?

PAR M. MARC FAFARD :

230

235 Si je comprends bien, prendre l'unité géographique du bassin versant sous-jacente aux délimitations municipales ou autres qu'il pourrait y avoir dessous, en termes de gestion des gens qui l'habitent, des organismes eux-mêmes, effectivement, ça fait partie du mandat des organismes de bassins versants de mettre en place des tables de concertation afin d'asseoir les gens de ces différentes zones géographiques ou municipales, si on veut, pour qu'ils puissent prendre conscience de cette nouvelle dimension géographique qu'est le bassin versant qui, veux veux pas, les appelle à être interreliés.

Effectivement, oui, c'est une méthode ou c'est une approche qui est mise de l'avant puis qui, par la plupart des organismes de bassins versants, commence à être mise de l'avant.

240

Parce que si les bassins versants ont une dizaine d'années de vie, donc la première étape était de faire un diagnostic, ensuite d'élaborer un plan directeur de l'eau, puis la dernière phase est d'entretenir une table de concertation, justement pour amener tous les acteurs, qu'ils soient élus ou économiques ou des gens eux-mêmes, à s'asseoir puis à s'ouvrir l'esprit à cette nouvelle dimension là qui peut effectivement amener plusieurs autres types de délimitations comme on connaît les MRC ou les municipalités, à voir la gestion d'un territoire autre que leur propre méthode de gestion intrafrontalière, si on veut.

245

Oui effectivement, c'est une méthode, c'est une approche qui est mise de l'avant par les OBV, mais qui n'est pas encore complètement acquise, parce que sur la quarantaine d'OBV, il y en a plus de la moitié qui attendent finalement la validation de leur plan directeur de l'eau pour aller à la prochaine étape.

250

PAR LA COMMISSAIRE :

255

Ma question suivante: Dans quelle mesure les organismes de bassins versants sont impliqués dans le suivi ou dans le dialogue ou la concertation avec des projets miniers actuellement au Québec?

260

PAR M. MARC FAFARD :

Présentement, la plupart des projets miniers sont à l'extérieur, si on veut, ou les nouveaux projets miniers du Nord, mais il y a par exemple en Abitibi déjà des acteurs du domaine des mines qui font partie des acteurs ou des membres des organismes de bassins versants.

265

On n'a pas le pouvoir d'aller obliger les gens à venir s'asseoir. Tout ça est sur une base volontaire.

Mais si je me ramène à mon expérience à moi avec Duplessis par exemple, on voit de plus en plus les anciennes mines, ce qu'on appelle, ceux qui ont la clause grand-père, qui sont là depuis toujours, commencer à venir nous voir pour avoir des services ou seulement pour nous aviser de ce qui se passe sur le terrain, parce qu'ils vivent habituellement en vase clos.

270

Pour les nouvelles mines, les nouveaux projets, puis c'est peut-être là où c'est le plus intéressant, les nouveaux projets qui sont sur la phase de design ou de papier ou d'écriture commencent à demander, pas commencent, on l'a vécu dans Duplessis, viennent voir l'organisme de bassins versants pour, un, les aviser qu'il y a des projets qui sont sur le territoire de tel ou tel

275

280 bassin versant, mais découvrent aussi, du fait qu'on a beaucoup de données qui sont toutes géoréférencées, puisqu'on a un mandat du gouvernement pour un peu être le point de chute d'une vingtaine de différents ministères.

285 Dans Duplessis, on a même Transports Canada et Pêches et Océans Canada qui nous ont remis toutes leurs informations par rapport à l'eau que nous, on a installées dans notre base de données, puis qu'on rend disponibles aux minières.

Donc oui, il y a cet échange-là, puis les nouvelles minières ont le réflexe de venir.

PAR LA COMMISSAIRE :

290 La question que j'avais en tête, bien en fait que la Commission cherche à voir, c'est dans quelle mesure le fait de participer ou d'avoir cette possibilité de dialoguer avec l'industrie, vous leur donnez la possibilité de voir différents types de suivis miniers, par exemple le suivi des poussières, le suivi des effluents?

295 Pour voir dans quelle mesure vous recevez cette information-là, j'aurais voulu avoir une analyse de comment vous appréciez les informations que vous recevez?

PAR M. MARC FAFARD :

300 Il n'y a pas d'exemple de ce cas où des minières donnent directement aux organismes de bassins versants des données, si on veut, de suivi ou de quantité ou de qualité de leur activité en termes d'émission.

305 On a accès aux données des différents ministères, comme celui du Développement durable, ou des Ressources naturelles, les données qui concernent les minières. On a le droit de les avoir. Donc on est capable de faire un portrait dans ce sens-là.

310 Mais on voit par exemple à Sept-Îles un organisme de bassins versants qui est assez proactif, qui prend une place, puis qui de par la municipalité, la région, les développeurs économiques, comme l'industrie, demandent à l'organisme de bassins versants ou vice versa de venir s'asseoir aux tables de chacun, pour que le grain de sel ou la vision de l'un et de l'autre puisse être intégrée ensemble.

315 Donc c'est quelque chose qui se fait, mais pas en termes de nous donner des données pour qu'on puisse apprécier la quantité d'émissions émises par un acteur, parce qu'on appelle tous les gens des acteurs, mais sur une base de connaissances.

320 Puisque le Plan directeur de l'eau, essentiellement, vise à faire l'inventaire de tout ce qui peut être acheminé dans un bassin versant, si on pense à un parapluie qu'on vire à l'envers, notre objectif, c'est de comprendre tout ce qui peut entrer dans le bassin versant par les gens qui sont dans le parapluie ou de par ce qui vient de ceux qui sont à l'extérieur du parapluie, si on veut.

Donc oui, c'est le principe de gestion intégrée de l'eau qui inclut l'industrie minière aussi.

325 Puis pour l'industrie minière, je pourrais aller un peu plus loin, j'ai fait une présentation récemment au forum Québec Mines, puis on s'adressait à l'industrie minière. Les organismes de bassins versants croient que l'industrie minière pourrait gagner à venir s'asseoir à ces tables-là en portant le chapeau d'un acteur de l'eau dès le début du design ou de la conception des projets, pour voir où seraient les meilleurs endroits pour amener un tuyau pour un dévidoir d'eau, dans quel bassin versant, de quelle partie du bassin versant, est-ce qu'il y a une sensibilité particulière.

330 Si les connaissances sont là avant le design de l'emplacement des infrastructures, bien, il pourrait y avoir une facilité ou une facilitation de la gestion de l'eau en utilisant l'installation ou les techniques, et surtout en ayant les connaissances du réseau hydrographique pour s'enlever des complications éventuelles.

335 Donc il y a deux (2) chemins qu'on est en train de développer, celui vers l'industrie minière, puis on ouvre les portes pour que l'industrie minière vienne capitaliser de ces connaissances-là, pour éviter des traitements excessifs ou de la gestion qui aurait pu être non nécessaire si on avait eu une meilleure connaissance lors de la planification.

PAR LA COMMISSAIRE :

340 Ce serait ma dernière. Vous nous avez beaucoup parlé, le rapport du Regroupement des bassins versants, des organismes de bassins versants, c'est quand même une section importante sur la question de l'eau potable, et il parle de toute la question de l'uranium naturel dans l'eau potable.

350 Étant donné que les organismes de bassins semblent être impliqués dans ces inventaires de connaissances, quel rôle jouez-vous par rapport à la santé publique et à l'uranium naturel dans des régions, quand vous faites des inventaires, qu'est-ce que vous en trouvez, puis qu'est-ce que vous avez comme rôle là-dessus?

PAR M. MARC FAFARD :

355 Premièrement, les organismes de bassins versants font peu d'inventaires à cette phase-ci; on s'accapare, on centralise les données provinciales de l'eau, des connaissances de l'eau vers les

différents organismes de bassins versants par secteur hydrographique, si on veut les appeler comme ça.

360

Pour l'eau potable, par exemple l'Organisme de bassins versants Duplessis a été impliqué avec Kitigan Zibi, on a participé un peu le transfert de connaissances qu'eux ont, puisque la communauté a une expertise, parce qu'elle doit vivre avec cet état de qualité de l'eau, donc il y a le transfert de compétences et d'informations qu'on va chercher de ces points de source là où il y a une certaine expertise.

365

En termes de faire le lien entre les conditions ou les qualités retrouvées dans les différentes municipalités par rapport à leur système de prélèvements et d'échantillonnages, je pense pas qu'il y ait de lien directement. Comme les municipalités nous fournissent pas la qualité de leur eau sur une base régulière, pour qu'on puisse avoir un portrait.

370

Présentement, on n'est pas rendu là, mais ça pourrait être quelque chose de très intéressant pour justement faire le suivi de ces eaux dans le bassin versant, puisque c'est une des eaux qui sont les mieux connues au Québec sont les eaux potables des différentes municipalités, puisqu'il y a peu d'échantillonnages dans le système souterrain, puis c'est là que s'abreuvent la plupart des municipalités.

375

Donc je pense qu'il pourrait y avoir un meilleur maillage puis un transfert de connaissances qui, à ce moment-là, nous permettrait d'être capables de voir si une certaine région possède des teneurs plus élevées que d'autres, faire des corrélations entre la géologie locale versus la qualité de l'eau retrouvée.

380

PAR LA COMMISSAIRE :

Merci.

385

PAR LE PRÉSIDENT :

Dans votre conclusion, vous dites:

390

«Les expériences négatives de plusieurs pays devraient nous permettre de constater que la gestion des risques en lien avec cette industrie n'est pas aboutie.»

Quelle conclusion devrions-nous tirer de votre constat ou de votre conclusion?

395

PAR M. MARC FAFARD :

400 À quelque part, ce qu'on dit ici, c'est qu'on voit qu'il y a eu beaucoup de conséquences reconnues par l'industrie minière uranifère dans différentes parties du monde, que ce soit les vieilles pratiques ou encore plus récemment, les nouvelles pratiques; on voit qu'il y a quand même une gestion proactive très très intense dans l'industrie minière de l'uranium, comme dans d'autres industries minières aussi, mais particulièrement celle de l'uranium, pour traiter son eau.

405 Puis ensuite, cette eau-là est relâchée dans l'environnement. Donc nous, en termes, si on pense à la loi nul ne doit contaminer de l'eau, si on pouvait aller au simple comme ça, puisqu'on sait que cette eau-là est dure à décontaminer suite à la contamination associée à l'industrie de l'uranium, bien, peut-être que par le principe de précaution, si on veut s'assurer de pas en contaminer, bien, peut-être qu'on pourrait dire à cette industrie-là qui n'est pas complètement blanche, si on veut, dans sa capacité de rendre l'eau à la qualité naturelle, de par les difficultés de
410 radioactivité, bien, peut-être que le gouvernement du Québec pourrait dire, bien, puisque notre eau est importante, puis puisque cette industrie-là n'est pas encore complètement capable de nous garantir que pendant la production, puis surtout après, lors de la gestion des résidus à très long terme, qui n'auront pas d'impact sur l'eau potable, c'est une garantie que l'industrie ne peut pas nous confirmer, donc si on voudrait éliminer les risques non nécessaires, bien, peut-être que cette
415 industrie-là pourrait être mise de côté pour protéger notre ressource eau, si on veut être conséquent.

PAR LE COMMISSAIRE :

420 Mais ça, c'est pas la conclusion de votre organisme.

PAR M. MARC FAFARD :

425 Non, vraiment pas du tout. La conclusion, on vous la remet entre vos mains, c'est à vous de voir, faire le pour et d'établir les deux (2) poids qui seront dans la balance, pour que la population et le gouvernement soient les derniers à être capables de faire un choix éclairé.

430 Ce que nous, on amène ici, c'est clair qu'il y a des problèmes, puis avec la technologie, les technologies, les différentes mines qu'on peut voir présentement, puis surtout avec l'information disponible.

435 Parce que je dois vous dire que j'ai pas écrit ce rapport-là de mes mains propres, mais j'ai travaillé de près avec les gens qui ont travaillé là-dessus pendant environ un mois, puis à leur troisième semaine, leur constat était qu'il y a très très peu d'études qui traitent de l'eau. Un peu comme pour la santé.

Les études reconnues par les pairs dans les bases de données universitaires, les études, comme l'Institut national de santé publique aurait besoin d'avoir pour être capable de voir le portrait de la situation, sont très éparses. Il y a pas beaucoup de données.

440 Donc on dit aussi dans cette conclusion-là, bien, sans le dire, parce que tout le monde semble le dire qu'il y a peu d'études, mais donc c'est un autre fait effectivement qu'il y a peu d'études et peu de connaissances. Mais ça ne veut pas dire qu'il y a peu d'impacts.

445 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que j'interprète mal vos paroles si je dis les organismes de bassins versants nous disent que c'est prématuré de donner le feu vert à cette filière? Est-ce que c'est ça qu'il faut comprendre? Ou s'ils vont pas jusque-là?

450 **PAR M. MARC FAFARD :**

Non, on peut pas aller jusque-là. Je dois vous dire que les organismes de bassins versants ne sont pas un organisme à émettre des opinions. Ce sont des organismes qui sont plutôt scientifiques. Un peu comme vous, qui va mettre la table, on a jugé bon d'apporter notre grain de sel par rapport à l'eau, de la gestion intégrée de l'eau, puis on soulève ici le fait que le Nord-du-Québec est peu connu.

455 Puis sur l'ensemble du Québec, les connaissances sont quand même pauvres quant à la ressource eau souterraine. Donc il y a des drapeaux rouges à émettre, mais on peut pas se positionner par rapport à aller de l'avant ou pas. Ce sera à vous de faire le fait puis de laisser à ceux qui ont la décision à prendre de la prendre.

460 **PAR LE PRÉSIDENT :**

465 D'accord. Il nous reste à vous remercier.

PAR M. MARC FAFARD :

470 Ça fait plaisir, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

475 Merci.

NATURE QUÉBEC

PAR LE PRÉSIDENT :

480 J'appellerais le prochain intervenant, le représentant de Nature Québec, monsieur Christian Simard.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD :

485 Bonjour.

PAR LE PRÉSIDENT :

490 Bonjour messieurs.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD :

495 Madame Goyer, monsieur Francoeur, monsieur Zayed, je suis accompagné de monsieur Charles-Antoine Drolet, biologiste qui est vice-président de Nature Québec depuis un certain nombre d'années, je me souviens plus exactement.

Donc on fait une présentation du court mémoire.

500 Essentiellement peut-être, en commençant, quelques mots sur qui est Nature Québec! Depuis trente-trois (33) ans, Nature Québec travaille à la conservation de la nature, au maintien des écosystèmes essentiels à la vie et à l'utilisation durable des ressources.

505 Nature Québec est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature, l'UICN, et fonctionne avec différentes commissions d'experts bénévoles, regroupe cent vingt-cinq (125) organismes de conservation à travers le Québec et plus de cinquante mille (50 000) membres donateurs et sympathisants.

510 Donc Nature Québec s'intéresse à l'utilisation durable des ressources, donc toutes les questions énergétiques, questions d'exploitation des ressources renouvelables ou non renouvelables, c'est des choses qui intéressent énormément notre organisme.

On est interpellé par la question de la filière uranifère, parce que, comme toute filière énergétique en bonne partie, plus qu'énergétique, elle peut être militaire, reliée jusqu'à un certain point au domaine de la santé, et donc ce sont des questions énergétiques, elles ne se font jamais,

515 la production d'énergie, sans impact. Même la conservation de l'énergie a des impacts parce que
nécessite des travaux pour l'efficacité énergétique.

Donc ce sont des éléments qui nous questionnent, comment répondre aux besoins des
citoyens de notre génération sans compromettre la réponse aux générations futures.

520 Essentiellement, Nature Québec a été aussi fondée par monsieur Harvey Mead qui a été
aussi commissaire au développement durable et Harvey Mead est aussi l'auteur d'un livre assez
important, je pense, qui va faire marque, c'est un livre sur l'indice du progrès véritable, donc
s'intéresse beaucoup à ce qu'on appelle l'économie écologique.

525 Et globalement rapidement, en fait, en économie écologique, on considère souvent des
ressources non renouvelables, particulièrement dans le domaine des mines, comme un actif quand
il est sous terre et comme un passif quand on l'extrait, au niveau économique. Parce que, veux
veux pas, comme c'est une ressource limitée non renouvelable, donc il faut être très sage dans la
530 façon d'aller le chercher et généralement, il est reconnu qu'il faut obtenir suffisamment de
ressources et d'argent pour créer une substitution, pour créer des réserves pour faire en sorte que
ce qu'on enlève aux générations futures puisse être répondu d'une autre façon par du matériel de
substitution.

535 Donc en économie écologique, on peut pas calculer, comme le PIB le fait, uniquement
l'achat et la vente du minerai comme tel, mais on doit calculer l'impact.

Et dans le cas de l'uranium, c'est encore plus flagrant jusqu'à un certain point.

540 Par exemple, dans le domaine minier, on va essayer d'internaliser dans le domaine minier et
en économie écologique toute la question des impacts environnementaux, de la substitution des
ressources, je vous en ai parlé, on va internaliser la question des sites miniers abandonnés
globalement, la capacité ou la possibilité qu'un site devienne abandonné, il y en a eu beaucoup
beaucoup dans le passé et il y en a encore récemment, même avec la toute nouvelle loi qui,
545 normalement, devrait éviter ça.

On a vu dernièrement, dans le cas au niveau d'une mine dans le domaine des métaux rares,
donc qu'il y a eu quand même fermeture sans véritablement compensation au fonds de garantie.

550 Essentiellement, au niveau de l'indice de progrès véritable, donc dans le cas de l'uranium, je
veux dire, où ce que ça va dans le calcul, par exemple dans les mines d'amiante, on va jusqu'à
calculer dans les coûts en fait les mortalités induites par l'amiante, donc ça doit rentrer. Il y a un
calcul qui a été fait pour le Québec.

555 Vous savez, dans les statistiques, on peut même calculer techniquement la valeur d'une vie humaine. On dit qu'on peut pas mettre un chiffre à ça, mais certains économistes mettent un chiffre à ça. Par exemple, monsieur Mead calcule qu'il y a eu neuf cent soixante (960) décès associés au milieu de travail par l'amiante, et c'est un coût qui varie, selon lui, de cent dix millions (110 M\$) à 560 trois cent trente millions (330 M\$) par année pour la période de 1981 à 2003, si on impute aux mines d'amiante le coût de mortalité.

Et si j'en viens maintenant à l'uranium, il ne l'a pas fait, le calcul pour l'uranium, il ne l'a pas fait ici. Sans doute extraordinairement complexe à faire! Mais il demeure, à partir du moment où si on extrait de l'uranium, si on crée des résidus miniers qui sont radioactifs, à ce moment-là, au-delà 565 du bruit de fond, en fait, au-delà de la radioactivité naturelle, donc il est tout à fait important, de ce point de vue là, de voir les coûts à long terme.

D'ailleurs, c'est un peu beaucoup pour cette raison-là que Nature Québec s'est intéressée aussi à la question de la production d'énergie électrique par la filière nucléaire. Pour nous, c'est 570 comme répondre aux besoins du présent en termes d'énergie, éclairer, chauffer sa maison maintenant, avec des projets qui ont une durée de vie eux-mêmes d'environ vingt-cinq (25) ans, une centrale nucléaire, mais qui génère des déchets pendant vingt-cinq (25) ans dans le cas d'une centrale CANDU, de deux mille cinq cents tonnes (2500 t) environ, après vingt-cinq (25) ans de vie utile qui, eux, vont avoir à être gérés dans le futur profond, dans l'avenir profond disait un auteur, 575 donc qui vont devoir être gérés à très très long terme pour satisfaire aucun besoin.

Donc pour nous, l'intérêt qu'on a à cette filière-là, bien sûr, et là-dessus, on n'a pas de données nouvelles que celles qui vous ont été présentées par les spécialistes du domaine de la Faune et de l'Environnement, vous avez eu la présentation, je pense, début septembre, à 580 Wendake, de présentation, donc on n'a pas d'éléments nouveaux, on n'a pas de spécialiste à Nature Québec directement par exemple sur la contamination de l'environnement, la contamination faunique.

On sait qu'il y a différents isotopes qui ont différents comportements lorsqu'ils sont parfois 585 non bioaccumulables, parfois bioaccumulables, dépendant du type de rayonnement, mais il y a une certaine forme de bioaccumulation, dépendant. Et on peut la retrouver sous différentes formes, liquide, solide ou aérienne au niveau de la pollution qui est originaire de ces résidus-là.

Et pour nous, c'est important et c'est plus que le bruit de fond, donc ça nous concerne. 590

Nature Québec a plus regardé des questions comme quand on vient, et dans le Nord-du-Québec, c'est particulier, l'écologie particulière, et la plupart des sites potentiels au niveau de l'uranium au Québec sont situés au Nord du 49^e parallèle. Eh bien, c'est sûr que pour nous, la limitation que créent par exemple les claims miniers, les claims d'uranium en particulier, c'est arrivé

595 autour des monts Otish, quand on crée une aire protégée et qu'on soustrait de l'aire protégée, on
fait comme un fromage gruyère où on fait un découpage, un design qui n'a pas rapport, très peu
rapport avec la protection du bassin versant ou d'un écosystème X, mais on soustrait, en fait, la
600 plupart du temps, au Québec on a soustrait les claims miniers lorsqu'est venu le temps de créer
une aire protégée.

600 Je donne l'exemple dans notre court mémoire, on donne l'exemple du parc autour des monts
Otish, dont le nom m'échappe par cœur, Albanel-Témiscamie-Otish en fait qui est E'weewach chez
les Cris, le nom du parc, eh bien, il a été créé, je me demande si, monsieur Zayed, vous n'étiez pas
aux consultations à l'époque, c'est pas vous qui vous occupiez de la consultation là-dessus! Vous
605 en avez fait beaucoup mais pas celle-là!

610 Donc dans cet aspect-là, pour nous, il y a aussi la question de l'intégrité écologique dans les
parcs nationaux. C'est-à-dire, on peut faire des parcs nationaux où on extrait des claims miniers,
mais si on fait de l'exploration d'uranium à l'intérieur d'une même zone naturelle, eh bien, cette
exploitation des résidus miniers respectera pas les frontières du parc, que ce soit au niveau aérien
ou au niveau pollution aquatique.

615 Et quand on crée des aires protégées, on doit se poser cette question-là, comment on peut,
le plus possible, ça évolue toujours dans le temps, puis ils sont affectés, même s'ils sont protégés,
les aires protégées ne sont pas absentes de pollution transfrontalière ou de pollution aérienne ou
de pollution aquatique, mais bien sûr, on est préoccupé particulièrement par ces éléments-là de la
conservation, de la préséance sur la mise en valeur, l'intégrité du patrimoine qui doit être
maintenue.

620 Donc on a finalement une préoccupation assez forte sur ces questions-là.

625 Nature Québec, et on va peut-être y aller davantage par questions et réponses, mais j'aurais
le goût de vous dire que pour Nature Québec, autant on a été impliqué dans la coalition Sortons le
Québec du nucléaire, on a été un acteur assez important là-dedans pour fermer la centrale de
Gentilly-2, autant on a été impliqué, on a été fondateur de la coalition Pour que le Québec ait
meilleure mine, parce qu'on pense qu'une société doit faire des choix avec des ressources
limitées.

630 Maintenant, on n'est absolument pas certain – même en économie classique, parce qu'on
n'a pas de bilan; plusieurs vérificateurs l'ont dit, le rapport du Vérificateur, on n'a pas de portrait
global de la rentabilité des mines au Québec, si on calcule les subventions à l'exploration, les
subventions indirectes données pour les infrastructures, aéroports, routes, on n'a pas le bilan fiscal
global donc, est-ce que finalement, on crée un secteur minier pour générer de l'emploi
subventionné à court terme, ce qui a des avantages électoraux certains, mais est-ce que

635 globalement, on retire suffisamment en termes de redevances et est-ce qu'on retire suffisamment
d'argent pour justement mieux gérer les besoins des générations futures?

640 D'ailleurs, le Vérificateur dans son rapport, en 2009, avait dit, le Vérificateur général du
Québec, il était surpris que le ministère des Ressources naturelles n'avait pas aucune mission ou
n'appliquait pas sa mission de conservation des ressources naturelles. Il se voyait uniquement
comme un mandataire pour donner des contrats d'exploitation des ressources non renouvelables.
Donc il n'avait pas de préoccupation de conservation.

645 Il y a un patrimoine de ressources non renouvelables, comment on va l'exploiter. Selon nous,
on doit l'exploiter lorsque les marchés sont très élevés, lorsqu'il y a des avantages pour le Québec,
et même en internalisant les coûts environnementaux, est-ce que le bilan est positif ou non!

650 On devrait avoir, avec la nouvelle réforme sur les mines, plus de chiffres sur ces choses-là,
les redevances mine par mine. On devrait commencer à voir clair dans cette chose-là, mais c'est
demandé depuis des années.

655 Pour nous, il nous apparaît, avec les critères de l'économie écologique, et même en
économie classique, que l'exploitation d'uranium ne rencontre pas ces critères-là, et on serait
extrêmement surpris, parce que c'est pas évident que c'est rentable dans des minéraux comme le
fer et dans ceux-là dont il faut gérer, comme l'uranium, les effets, les résidus. On doute de cette
rentabilité-là.

660 Maintenant, on croit que le Québec a le droit de faire des choix. Si par exemple, on a à gérer
pour des centaines et des milliers d'années des résidus miniers radioactifs, et vous savez, c'est
pas évident de penser en termes de milliers d'années! On ne sait pas quel parti va être au pouvoir
au Québec dans des milliers d'années. La demi-vie du Bloc québécois est peut-être plus limitée
que la demi-vie de certains isotopes!

665 Mais sans blague, il y a des comités qui réfléchissent là-dessus, comment on peut imaginer
gérer, et c'est souvent un piège, et je terminerai là-dessus, c'est souvent un piège qu'on a quand
on nous propose des mesures de mitigation, quand on nous dit qu'on maîtrise beaucoup mieux
maintenant, on connaît mieux les façons de maîtriser par exemple l'énergie nucléaire ou les
éléments radioactifs ou les minerais radioactifs comme l'uranium et ses dérivés.

670 On nous dit ça, mais en même temps aussi, la science évolue, et même on s'aperçoit que
finalement, ce qu'on pensait souvent sans impact en bas d'un certain niveau de radioactivité, on
s'aperçoit, dans certains cas, qu'il y a des impacts plus grands.

675 Et au même titre, je pense qu'il faut faire attention de pas jouer aux apprentis sorciers quand
on manipule des minéraux qui ont des éléments radioactifs, quand on libère des éléments
radioactifs, on doit pas jouer aux apprentis sorciers et prétendre que le contrôle va être absolu
pendant des années et des années.

680 Donc si je conclus, une seule phrase peut-être pour vous dire que Nature Québec croit à
l'utilisation durable des ressources, croit qu'on devrait investir dans les énergies renouvelables et
croit qu'on devrait s'écarter de solutions d'exploitation à court terme de ressources non
renouvelables dont la rentabilité est loin d'être assurée et dont les impacts sont pratiquement
impossibles à mesurer sur le très long terme, et comme elles ont des effets sur le très long terme,
on pense que la précaution, la prudence a bien meilleur goût.

685 Et on vous fait une seule recommandation dans notre mémoire, c'est que vous
recommandiez au gouvernement du Québec de rendre permanent le moratoire ou de déterminer
un arrêt, comme choix de société; on a d'autres choix dans le domaine énergétique dans d'autres
domaines que celui-là, et on peut mettre nos investissements comme Québécois dans des valeurs
690 plus sûres que celle de la filière uranifère.

Merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

695 Merci beaucoup. Alors je passe la parole à mes collègues!

PAR LA COMMISSAIRE :

700 Bonjour. Dans votre dernière section, vous faites référence que la conservation devrait avoir
préséance sur la mise en valeur. En d'autres termes, dans les paragraphes précédents, vous
disiez, bon, le principe du claim permet justement de morceler un territoire d'aire protégée.

705 Donc la question que je me posais, c'est: Est-ce que vous avez des illustrations, des
exemples ailleurs au Canada ou ailleurs dans le monde où des juridictions ont décidé de justement
donner préséance aux aires protégées et trouver des mécanismes pour limiter la prise de propriété
d'exploration et d'exploitation?

PAR M. CHRISTIAN SIMARD :

710 Bien, je peux répondre. Le "free mining" s'applique pas dans toutes les sociétés. Donc
même notre voisin, l'Ontario, dans la partie sud de l'Ontario, soumet à l'aménagement du territoire
par exemple, il fait un lien entre le droit foncier et le droit tréfoncier. Vous savez, le droit tréfoncier,

715 c'est ce qui est sous terre, et le droit foncier donc. Donc c'est soumis à l'aménagement, pas sur l'ensemble de son territoire, certains, même il est prévu, même pour Parcs Canada, pour la création de certains parcs, qu'on laisse un temps pour y faire l'exploration minière.

720 Par exemple, ça peut être trois-quatre (3-4) ou cinq (5) ans pour explorer, et lorsqu'il n'y a pas eu – d'ailleurs, ce qu'on propose, nous, à l'échelle du Québec, ce qu'on a proposé, malheureusement ça n'a pas été retenu, et c'est proposé aussi avec la Société pour la nature et les parcs, ce qu'on proposait dans le cas, et là on parle pas de mines d'uranium, on parle des mines en général, ce qu'on proposait, c'est un temps qui pourrait être autour de quatre (4) ou cinq (5) ans où s'il y a des claims miniers, il peut y avoir, avant de décréter de façon officielle le parc, si vous pensez, vous avez ce nombre d'années là pour vérifier le potentiel minier, et ensuite, si
725 jamais il y a un potentiel minier qui est avéré, il y a des gisements vraiment importants, il peut y avoir à ce moment-là un débat puis un choix, qu'est-ce qui est le plus important!

730 C'est tu sauver cet écosystème-là à long terme ou faire l'exploitation cinq-dix-quinze (5-10-15) ans ou vingt (20) ans de ce métal-là. Est-ce qu'au prix d'aujourd'hui, il y a ce débat-là et à ce moment-là, il y a un choix qui est fait.

735 Ce qui est très très clair, quand on protège un écosystème, on le protège pour les générations à venir, mais si on exploite un minerai non renouvelable, à ce moment-là ça compromet la possibilité à jamais d'exploiter, de conserver le même milieu. Il est altéré, on peut pas le conserver.

740 Donc pour nous, c'est sûr que c'est dans ce sens-là qu'on donne priorité à la conservation dans les milieux d'intérêt au claim minier pour cette raison fondamentale là. Et il y a des façons de faire des choix de société, en limitant la durée du claim et en permettant à l'entreprise de faire de l'exploration pendant un temps X. Ça, c'est la règle générale.

745 Mais dans le cas de l'uranium, pour nous, c'est pas un métal, c'est pas un minerai comme les autres, et pour nous, on pense que comme ses particularités, comme il génère de la radioactivité, des résidus radioactifs, on pense qu'on a le droit comme société de choisir où on fait notre développement.

Et il faut être prudent dans le développement de toute ressource non renouvelable, mais particulièrement en ce qui a trait à l'uranium.

750 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Vous avez, monsieur Simard, mis beaucoup l'accent sur les difficultés ou les problèmes ou les limites d'internalisation des coûts et vous l'avez mis en exergue avec les résidus radioactifs, en indiquant que sur des milliers d'années, ça devient extrêmement difficile à internaliser.

755

J'aimerais vous entendre un peu plus là-dessus, parce qu'au fond, la Commission, au mois de septembre, elle avait invité, dans le cadre de sa deuxième phase de travail, plusieurs personnes-ressources, des experts nationaux, internationaux, justement pour l'aider dans sa réflexion sur comment faire et comment et quoi internaliser.

760

Et puis on se butte effectivement, comme vous l'avez souligné vous-même, à un élément de gestion à long terme ou à très long terme des résidus pour lesquels d'ailleurs certains experts, certains professeurs, entre autres un professeur de l'UQAM dont j'oublie le nom, nous avait indiqué, écoutez, c'est totalement absurde de commencer à réfléchir sérieusement au-delà d'un horizon de cent (100) ans qu'est-ce qui peut être fait.

765

Est-ce que vous vous êtes penché là-dessus, puisque vous en avez fait un point important lors de votre première partie de la présentation?

770 **PAR M. CHRISTIAN SIMARD :**

En fait, je me prétendrai pas expert en économie, mais on a fait des réflexions à Nature Québec sur l'économie écologique. Effectivement, tout à l'heure, j'ai donné l'exemple de l'amiante. À la limite, les morts de l'amiante arrivent dans un horizon à l'intérieur d'une génération et effectivement, on peut le compter.

775

Mais lorsqu'on parle de gestion à très long terme, à ce moment-là quand on fait des analyses de cycle de vie, on en vient à tronquer des éléments.

780

J'ai vu des analyses de cycle de vie qui disaient que le nucléaire était vraiment le choix à faire en termes d'énergie électrique, mais ils tenaient pas en compte dans l'analyse de la gestion des déchets à long terme générés. Donc c'est "garbage in, garbage out", mais en soi, si on tient pas compte de ça, ça devient une option intéressante. Ça émet moins de gaz à effet de serre.

785

Mais quand on voit qu'il y a une gestion à très long terme, et il y a des réflexions, même sur l'aspect de recherche d'un site permanent, il y a un gros débat à l'échelle internationale sur les sites permanents ou pas permanents de disposition des déchets nucléaires. Qu'est-ce qui est permanent, est-ce que ça devrait être enfoui et qu'on puisse pas y retourner? S'il arrive quelque

790 chose, il faudrait pouvoir y retourner. Donc c'est de pouvoir toujours contrôler. Donc qu'est-ce qu'il y a de permanent là-dedans!

Vous avez vu, et je pourrai vous envoyer la référence, elle ne me vient pas à l'esprit, il y a un comité qui se penche sur la gestion, l'avenir profond. Donc c'est très très difficile d'avoir une réponse précise à ça.

795 Mais bizarrement, dans le cas de l'uranium, même les données classiques, au prix actuel, et on n'est pas quand même, par rapport à la Saskatchewan ou d'autres, une région où il y a des concentrations qui sont énormes, donc le degré de rentabilité de ces mines-là, on sait au Québec, souvent on a tendance à subventionner pour pouvoir créer de l'activité économique dans des
800 endroits où il y en a pas beaucoup, donc on va un peu forcer la rentabilité des projets miniers en fournissant des infrastructures.

On l'a vu au niveau de la route des monts Otish, on l'a vu à des niveaux, on a un peu un cadeau de l'État pour pouvoir permettre la création d'emplois. Et on a souvent perçu le domaine
805 minier comme étant un secteur de création d'emplois avec l'aide de l'État.

Bien, à la limite, ça peut être un choix de société, on aimerait que ce soit un choix éclairé avec les chiffres pour les autres métaux. Mais lorsqu'il est question d'une filière uranifère, et là-dessus, dans notre mémoire, on en parle de l'ensemble des impacts militaires et énergétiques,
810 mais dans ce cas-là, a fortiori, on pense que comme on le sait pas, on imagine que c'est important, la gestion à très long terme, je pense que c'est difficile d'arriver avec des critères genre PIB ou même dans l'indice de progrès véritable qui arrive à des chiffres précis sur l'impact économique de la filière uranifère à long terme, mais déjà avec les critères classiques de calcul économique dans les niveaux de concentration, on devrait s'abstenir.

815 Et avec cet inconnu-là, on peut quand même essayer de documenter, vous avez essayé de le faire tant mieux, mais ça milite d'autant plus à au moins ce moratoire d'une génération ou un moratoire le plus permanent possible à l'échelle québécoise.

820 **PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET :**

Il y a un article que je vous réfère dans le dernier numéro de National Geographic Magazine qui est sorti hier, concernant le Superfund américain et le coût exorbitant que constituent les sites orphelins aux États-Unis, où on traite en fait mille sept cents (1700), d'un nombre encore plus élevé
825 de sites, alors au point de vue du coût à long terme de l'exploitation minière, c'est éclairant de voir cet article-là, comme référence.

PAR LE COMMISSAIRE :

830 Excusez-moi, pendant que vous y êtes, est-ce qu'il y a quelque chose de spécifique aux mines d'uranium?

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET :

835 C'est une variété incroyable de types de déchets miniers. On en a de toutes les sortes. Je sais pas s'il y en a – ils font pas le détail dans la liste des sites qui sont présentement protégés par le Superfund, mais à cause de l'attitude du Congrès, évidemment le Superfund n'a pas été reconduit, de sorte que maintenant, le coût de la prise en charge de ces sites-là, ça fait partie tout simplement des fonds provenant des taxes.

840

PAR M. CHRISTIAN SIMARD :

845 Si je peux me permettre! Vous savez qu'actuellement, l'estimation très conservatrice autour des six cent quelques sites miniers abandonnés, un point deux milliard (1,2 GS), et on n'a toujours pas de plan d'action, et dans l'ancien Plan Nord, là, lors de la sortie du film True Story, des endroits où on disait que tout serait nettoyé d'ici 2017, et je vous dis d'avance qu'on est vraiment plus que loin de ça, ça ne se réalisera pas.

850 Et c'est difficile d'imaginer que dans le domaine de l'uranium, si on va, parce que la logique, si on fait de l'exploration avancée, c'est parce qu'on veut faire de l'exploitation, et même dans l'exploration avancée, c'est difficile à imaginer qu'il n'y a pas de compagnies qui feront faillite dans le domaine de l'uranium, que ça arrivera pas.

855 Donc la possibilité pour le gouvernement du Québec de se retrouver propriétaire de sites orphelins ou même, combien on met dans un fonds de restauration pour prévoir ces choses-là sur plus d'une génération ou de la vie d'une mine normale de quinze-vingt (15-20) ans, combien on met? Est-ce qu'un site minier uranifère peut être complètement restauré?

860 C'est vraiment vraiment vraiment des questions importantes. Et déjà aujourd'hui, en dehors des mines ou de la filière uranifère, on a un méchant problème. Et d'ajouter à ça, il y a un exemple, je pense que vous avez eu monsieur Robinson, le docteur Robinson qui parlait d'un site qui a été restauré et ça a coûté plusieurs milliards de dollars, je crois, il n'est toujours pas complètement restauré, et on parle pas d'expérience de restauration complète.

865 Donc c'est quand même des choses, je peux pas l'évaluer de façon précise, mais à partir des informations qu'on a, on peut quand même, et comme Commission, j'imagine, vous pouvez

quand même – et c'est pas l'application d'un principe de prudence. Parfois, c'est abusif, le principe de précaution.

870 Donc nous, on aime bien ça le dire, mais la précaution, c'est pas vouloir dire avoir peur de tout. On le sait, il faut que ce soit le principe de précaution, que ce soit une société a le droit de se développer, d'avancer, de trouver de l'emploi.

875 Mais dans ce cas-ci, ce serait absolument pas une application loin d'être abusive du principe de précaution, de proposer la suspension de la filière uranifère.

PAR LE PRÉSIDENT :

880 Vous avez évoqué le Superfund des États-Unis, s'il y avait un mécanisme semblable au Québec, où les entreprises, qui permettrait aux entreprises de faire la mise en commun pour les risques, une fois que les sites auront été restaurés, bon. Dans le moment, le système fédéral prévoit que l'argent doit être mis de côté pour au moins la restauration des sites.

885 Mais une fois restaurés, il y a beaucoup de monde qui nous ont dit qu'on pourrait imaginer que des problèmes peuvent survenir sur un horizon très long, très lointain, comme ceux que vous avez évoqués.

890 S'il y avait une cagnotte, une mise en commun, un peu sur le modèle du Superfund ou autre chose, qu'est-ce que vous en pensez? Est-ce possible de gérer ça et de ne pas laisser, au fond, cet héritage aux générations futures?

PAR M. CHRISTIAN SIMARD :

895 Je sais pas. Je pourrais vous dire que peut-être que ça peut gérer à l'échelle de quelques mines ou de quelques projets d'exploration minière, avec des résidus qui sont pas des déchets hautement radioactifs, on se comprend.

900 On voit pas trop, et d'ailleurs, c'est des gros gros défis qu'ont des sociétés comme la Société canadienne de gestion des déchets nucléaires, puis que partout dans le monde, c'est des défis. On a peine à imaginer qu'un "superfund" pourrait, sur des déchets hautement radioactifs, pouvoir être efficace, dans l'esprit de plusieurs milliers d'années, et des coûts faramineux.

905 Peut-être que ça pourrait arriver, mais je vous dirais qu'on est loin de la mise en place d'un "superfund", parce que déjà, nous, on fait des suggestions pour prendre une redevance spéciale pour nettoyer les un point deux milliard (1,2 GS) de sites miniers abandonnés, et c'est

systématiquement refusé. Et les gouvernements semblent même pas avoir le courage de nettoyer la situation actuelle qui est vraiment dangereuse, qui pollue, qui contamine.

910 Avec des sites miniers abandonnés, on a quelques exemples de restauration souvent incomplète. On le dit, il y avait monsieur Hubertin, j'espère pas le dénommer, de l'Université de Montréal, le professeur, qui disait que c'est un peu comme mettre du crème sur un gâteau d'arsenic! On coupe l'oxygène.

915 Donc les méthodes de restauration, même pour les sites à ciel ouvert actuellement, on fait, même dans le fonds de restauration à cent pour cent (100 %), on gère le pourtour, mais on remplit pas la fosse. Et on maintient quand même des digues à long terme, on maintient quand même des éléments qu'il faut gérer.

920 Donc on voit difficilement comment il serait actuellement, avec les programmes d'austérité, les limites d'argent de l'État, qu'on créerait pour les générations futures un "superfund" utilisable dans mille (1000) ans! Conceptuellement, on voit mal comment politiquement ou économiquement une telle chose serait pensable dans notre modèle économique d'aujourd'hui.

PAR LE PRÉSIDENT :

925 Mais si on veut être plus modeste, peut-être pas dix mille (10 000) ans, mais peut-être cent-deux cents (100-200) ans, non?

PAR M. CHRISTIAN SIMARD :

930 J'ai de la misère à voir, parce que, comme je vous dis, on n'est même pas capable de nettoyer les cent (100) sites miniers abandonnés et d'avoir, sur les déchets actuels, un contrôle.

PAR LE PRÉSIDENT :

935 Une des résistances, dans le cas des sites miniers actuels, c'est qu'il y a beaucoup d'exploitants qui disent, bien écoutez, c'est pas notre responsabilité, c'est pas nous qui avons fait ça.

940 Mais si on regarde en avant, les exploitants qui sont là, là vous parlez, vous, des sites miniers, non seulement uranifères, mais vous avez parlé des sites miniers en général qui ont des problèmes, des digues qui peuvent couler, etc.

945 Est-ce qu'un outil qui engloberait tout le monde du secteur minier pour faire une plus grosse cagnotte, ça vous serait plus acceptable?

PAR M. CHRISTIAN SIMARD :

950 On l'a proposé dans l'ensemble des domaines miniers avec la coalition Pour que le Québec ait meilleure mine, de créer un fonds, un fonds qui servirait à plusieurs fonctions dont la fonction de garantie, et on a même documenté ça.

PAR LE PRÉSIDENT :

955 C'est parce que je me rappelle de votre proposition, c'est pour ça que je vous pose la question.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD :

960 Tout à fait. Mais on voit difficilement comment ça peut s'appliquer au secteur uranifère qui est plus complexe, qui est plus complexe, et la durée de vie des résidus est telle qu'on a de la misère à appliquer ça.

965 Malheureusement, notre proposition qu'on estimait très correcte, on estimait aussi que souvent, les compagnies minières, pour répondre à votre commentaire, sur le fait que c'est pas les mêmes personnes, soit c'est les mêmes gestionnaires qui partent d'une entreprise à l'autre, et globalement, et à un moment donné, il y a une responsabilité de secteur.

970 Et pour nous, ce serait absolument pas immoral de taxer, mettons, l'industrie minière actuelle, souvent avec les mêmes gestionnaires qui ont été – vous savez, là-dedans, il y a des changements de nom, des changements de propriété! Pour s'assurer, il y avait aussi des gens, on a eu beaucoup de gens avec des "fly-by-night", des cowboys qui, dès qu'ils voyaient que la mine allait moins bien ou que les prix des métaux baissaient, ils déclaraient faillite, et le gouvernement du Québec se ramassait avec la facture.

975 Donc on pense pas que ce soit amoral de l'appliquer. On pense que ça s'applique pour les minerais classiques.

980 On pense difficilement qu'on pourrait générer des fonds, d'autant plus, comme je dis, que l'économie, même la faisabilité classique de l'uranium, le prix actuel fait en sorte que si on voulait aller de l'avant, ce serait sans doute avec l'aide de l'État qu'on devrait aller de l'avant, comme dans la plupart des projets miniers au Québec, pour le rendre rentable par rapport à des projets compétitifs en Afrique ou en Saskatchewan, donc on a une tendance plutôt à rentabiliser de façon artificielle par ajout de fonds publics.

985 On voit pas comment, dans le domaine de l'uranium, avec les prix qu'il y a là, et en mettant une somme conséquente pour la gestion à long terme des résidus miniers radioactifs.

Pour nous, c'est un petit peu de l'économie de fiction à ce moment-ci.

990 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Une dernière question! Dans votre mémoire, vous dites:

995 «En plus des risques de contamination chimique et radiologique, l'exploration et l'exploitation et le transport de l'uranium causent une multitude d'autres risques et impacts pour l'environnement.»

Et là, vous mentionnez:

1000 «Ouverture et empreintes directes sur des territoires jusqu'ici peu exploités...»

Ça, ça ne touche pas les aires protégées ou les parcs, vous visez en général?

Quels sont à ce moment-là les impacts et qu'est-ce qui se fait ailleurs sur cette question?

1005

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET :

Oui, cet aspect-là a des impacts possibles. En fait, c'était au centre de mes préoccupations à l'égard de projets de ce genre-là, parce que si on regarde notre expérience passée avec des filières mieux connues, on a eu de la difficulté souvent à évaluer les impacts à long terme et les impacts, comme par exemple dans le cas de la filière hydroélectrique, on a des impacts maintenant avec la zostère à la Baie-James, avec peut-être les polynies aux îles Belcher. On a eu les impacts le long du Saint-Laurent sur les poissons du Saint-Laurent que vous connaissez bien, vous avez fait des articles là-dessus.

1015

Sauf qu'on a une impossibilité, une quasi-impossibilité à prévenir, à prédire le coût à long terme des projets quant aux impacts qu'ils vont avoir sur leur milieu. Alors c'est l'aspect qui me préoccupe le plus.

1020 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Simard, vous voulez continuer, allez-y.

PAR M. CHRISTIAN SIMARD :

1025

Je suggère à monsieur Drolet!

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET :

1030

Oui, je faisais une consultation rapide récemment de ce document très intéressant qu'a produit le juge Berger sur le projet de pipeline dans la vallée du Mackenzie, et une citation de ce que le juge Berger a rédigé comme rapport, il disait:

1035

«Un mythe semble exister à l'effet que les conditions et des mesures de mitigation peuvent être imposées pour la réalisation d'un projet, et peu importe l'importance du projet, celles-ci vont assurer la préservation de l'environnement. On croit qu'avec suffisamment d'études et de rapports et d'accumulation d'évidences, en fin de compte, de manière mystérieuse, tout ira bien. Cette façon de voir n'a pas sa place dans le Nord.»

1040

PAR LE PRÉSIDENT :

Et pourquoi ça n'a pas sa place dans le Nord, pouvez-vous préciser, comme biologiste?

PAR M. CHARLES-ANTOINE DROLET :

1045

Parce qu'il y a des aspects qui sont pas nécessairement facilement évaluables et identifiables.

1050

Comme par exemple, il parle en anglais de "the wilderness", la valeur de "wilderness" ou la conservation de la faune sauvage mais alors dans un milieu qui est réellement intégralement protégé.

Ces aspects-là sont très difficilement quantifiables et évaluables.

1055

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc au fond, c'est parce que vous dites que ça change la nature du milieu, ça touche sa nature même. On passe du "wilderness" à un milieu artificialisé.

1060

PAR M. CHRISTIAN SIMARD :

Et dans une zone, en fait les zones nordiques souvent fragiles, souvent des derniers parcs, réservoirs de carbone, derniers milieux naturels, dernières sections de forêt boréale non affectées qui constituent un certain patrimoine de l'humanité.

1065

Vous savez, jusqu'à tout récemment, en Australie, il y a eu un congrès mondial sur les parcs. On aura sans doute l'objectif de dix-sept pour cent (17 %) d'ici 2020 d'aires protégées, on s'inquiète sur leur qualité. Souvent, par exemple, est-ce qu'on les fait aux endroits où il y a le plus de pression ou aux endroits où c'est nécessaire, aux "spots" de biodiversité? Ça semble pas le cas.

1070

C'est pour ça que l'UICN a décidé de faire une "green list", une liste verte des aires protégées les plus représentatives et les mieux protégées.

1075

Et souvent, la nouvelle tendance maintenant, après 2020, qu'est-ce qu'on fait après dix-sept pour cent (17 %)? Les tendances, c'est d'aller vers un équilibre, c'est-à-dire de protéger cinquante pour cent (50 %) des milieux naturels restants. Il n'y a pas eu de cinquante pour cent (50 %) de nommé, il l'a eu ici comme engagement par le ministre Couillard pour le Nord, protéger cinquante pour cent (50 %) du Nord.

1080

Mais au-delà de ça, c'est faire une planification écologique dans le Nord, insérer le développement dans une matrice de conservation. C'est ça les défis, je pense. Identifier les zones à conserver dans le Nord.

1085

Donc dans ce sens-là, de dire, on va faire un comité de suivi, on va harnacher toutes les grandes rivières du Nord, on va faire l'exploitation puis après ça, on va utiliser les meilleures technologies possibles pour protéger l'environnement, bien, on s'est aperçu souvent, on donnait l'exemple des rivières, des grandes rivières de la Côte-Nord, on a écrété jusqu'à trente pour cent (30 %) du débit des crues des rivières au printemps. Ça a un impact direct sur la production marine, la production larvaire. Vous savez, il y a comme une séparation dans la colonne d'eau qui se fait au printemps et qui est nécessaire et ça, il n'y a eu aucun suivi de ça.

1090

Donc l'exploitation des mines dans le Nord, l'exploitation dans des milieux naturels extrêmement fragiles, là où il y a nécessité à l'échelle mondiale de conserver de vastes pans d'écosystèmes, bien, il y a une réflexion à faire.

1095

C'est dans ce sens-là que c'est encore plus délicat d'aller là, à la limite, qu'ailleurs, parce qu'il n'y a pas grands endroits où on peut protéger encore des sections conséquentes de la forêt boréale.

1100

Et donc, c'est une préoccupation qu'on a, qui peut paraître une préoccupation, pour certains, lointaine de la vie économique quotidienne, mais pour nous, qui est quand même assez liée à la capacité de maintenir cette drôle d'expérience de bipède pour cette planète fragile.

PAR LE PRÉSIDENT :

1105

Eh bien, il nous reste à vous remercier tous les deux (2). C'était fort intéressant.

On va prendre une pause d'une quinzaine de minutes, et puis on passe à nos autres intervenants. Merci.

1110

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

1115

**REPRISE DE LA SÉANCE
SERGE GENEST**

1120 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Bonjour monsieur Genest. Avez-vous des copies de votre allocution ou de votre présentation?

1125 **PAR M. SERGE GENEST :**

Oui, j'ai laissé une copie au registraire.

1130 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Excellent, merci.

PAR M. SERGE GENEST :

1135 Je m'excuse, j'aurais aimé le préparer auparavant.

PAR LE PRÉSIDENT :

Non, on peut prendre des notes. Allez-y, on vous écoute!

1140

PAR M. SERGE GENEST :

Donc j'ai intitulé ce court mémoire «L'uranium au Québec : une réalité à apprivoiser».

1145 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Je suis géologue...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, 3^e paragraphe, 2^e ligne, «... à 2013.»)

Donc dans les deux (2) vagues d'exploration de l'uranium au Québec.

1150

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 3^e paragraphe, 2^e ligne, «De 1999...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 3^e paragraphe, 4^e ligne, «... à la modélisation.»)

1155

Bien qu'elle ait déjà été testée dans une étude panquébécoise.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 3^e paragraphe, 4^e ligne, «Quant aux levés...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, 4^e paragraphe, 2^e ligne, «... de ce seuil.»)

1160

Donc le risque n'est jamais inexistant.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 4^e paragraphe, 2^e ligne, «Pour la roche...»)

1165

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 1^{er} paragraphe, dernière ligne, «... sur un territoire donné.»)

Beaucoup de travaux ont été faits en ce sens-là, et c'est publié.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «Les données...»)

1170

FIN DE LA LECTURE (Page 4, 3^e paragraphe, 3^e ligne, «... de l'uranium.»)

Ils ne dépenseront donc pas pour obtenir l'information.

1175

Et le Ministère a tendance à suivre la conjoncture économique. Si le marché de l'uranium est faible, ils ne feront pas l'analyse de l'uranium. Je vous donne un exemple!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 3^e paragraphe, 4^e ligne, «... lors des travaux...»)

1180

FIN DE LA LECTURE (Page 5, 4^e paragraphe, 4^e ligne, «... en veille.»)

On parle ici d'autour de deux millions de livres (2 M lb).

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, 4^e paragraphe, 4^e ligne, «Mandaté par...»)

1185

FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernière ligne, «... les gens savent.»)

Si vous avez suivi les nouvelles, il y a quelques années on parlait de deux (2) écoles qui dépassaient les normes, et tout près de cinquante pour cent (50 %) des maisons à Saint-Hilaire étaient affectées par ce problème.

1190

Aujourd'hui, les gens intéressés mesurent le radon dans cette région et, le cas échéant, ils peuvent appliquer des mesures de mitigation satisfaisantes à peu de frais pour contrôler l'activité volumique du radon dans leur domicile.

1195

En résumé, uranium égal radon, et mieux vaut savoir à ce sujet. À mes yeux, ignorer le problème, c'est contribuer à l'accentuer, et j'aime croire que des vies ont probablement été sauvées par mon intervention.

1200 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, 2^e paragraphe, 1^{re} ligne, «L'exploration...»)**

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin)

Merci.

1205 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup monsieur Genest. Je vais passer la parole à ma collègue!

1210 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Je vais commencer. Je suis sûre qu'on va pouvoir s'échanger différents aspects.

1215 D'entrée de jeu, vous nous avez parlé de l'expérience d'avoir été un expert pour des compagnies majeures au Canada, et de connaître notamment assez bien l'Est du Canada pour ce qui est, on va dire de provinces uranifères, en tout cas de la géologie de l'uranium.

1220 Sans vouloir tomber dans un débat d'experts, mais je voudrais savoir, vous dites que c'est important, l'exploration minière, ça permet de découvrir des choses, comme on n'a pas trouvé directement avec les sédiments de fonds de lacs dans le Grand Nord, et puis d'autres leviers, d'autres approches ont permis de trouver des trucs du côté des monts Otish.

1225 Selon votre expérience, le niveau de connaissance qu'on a de zones, comme toute la question du Grenville du côté de Mont-Laurier-Kipawa ou du côté de la Côte-Nord, est-ce que ce sont des provinces qui risquent de nous faire encore des surprises, au même titre que les surprises qu'on trouve dans les monts Otish? En termes de gîtes majeurs.

PAR M. SERGE GENEST :

1230 En termes de gîtologie, non. En termes de gîtologie de l'uranium, dans la chaîne laurentienne qui couvre l'Outaouais, Mont-Laurier et la Côte-Nord, je n'ai jamais cru qu'on pouvait aller chercher un gîte économique de l'uranium, personnellement.

1235 J'ai jamais recommandé à AREVA d'aller de l'avant avec ces projets-là. On a déjà eu des propositions pour des joint-ventures, puis ce qui arrive, c'est que l'évolution géologique de ce qu'on

appelle le Grenville, la province de Grenville est très complexe, et tout développement minier est très difficile à suivre dans ce contexte.

PAR LA COMMISSAIRE :

1240

Mais le niveau de connaissance est suffisant aussi?

PAR M. SERGE GENEST :

1245

Ça dépend, vous parlez de quoi en termes de niveau de connaissance? Parlez-vous de la connaissance de la distribution de l'uranium ou de la possibilité d'un gîte?

PAR LA COMMISSAIRE :

1250

De la distribution telle qu'elle est actuellement.

PAR M. SERGE GENEST :

1255

Il y a beaucoup d'uranium dans le Grenville, il y en a beaucoup.

PAR LA COMMISSAIRE :

Mais de nature à donner un gîte?

1260

PAR M. SERGE GENEST :

Et malheureusement, là où il y avait des affleurements, bien, l'évolution au quaternaire a entraîné l'érosion du bouclier, et la distribution dans le paysage de blocs et de niveaux, si vous voulez, où on augmente la surface spécifique de la roche pour exposer le radon. Oui, il y a des problèmes.

1265

PAR LA COMMISSAIRE :

Vous nous avez aussi sensibilisés à l'idée que plus on aura de connaissances sur la distribution de l'uranium, plus on sera préparé, en termes de présence et en termes de santé publique, vous donnez l'exemple de Saint-Hilaire.

1270

PAR M. SERGE GENEST :

1275

Exact.

PAR LA COMMISSAIRE :

1280 Actuellement, la nouvelle Loi sur les mines a un article qui n'est pas encore en vigueur, qui demande une déclaration obligatoire autour de mille (1000) ppm. C'est sûr que la Commission a questionné le Ministère sur les mécanismes, nous avons pas encore reçu ses réponses.

Mais ce mille (1000) ppm, à vos yeux, est-ce qu'il est suffisant comme seuil de déclaration obligatoire, en termes de santé publique?

1285 **PAR M. SERGE GENEST :**

1290 Là, je voudrais pas confondre les exigences gouvernementales en matière de divulgation. Je crois que c'est parce que généralement, les sociétés d'exploration n'aiment pas divulguer les trop bons résultats. Par contre, dans la production des rapports, ils soumettent généralement les annexes qui correspondent aux relevés d'analyses chimiques dans les laboratoires accrédités.

Donc si déjà, vous avez de l'information sur des teneurs en uranium en bas de mille (1000) ppm, c'est déjà beaucoup, c'est très utile.

1295 Maintenant, l'information stratégique, je crois qu'elle devrait arriver après un certain temps.

PAR LA COMMISSAIRE :

1300 C'est l'inverse, j'ai mal formulé la question.

Actuellement, toute teneur au-dessus de mille (1000) ppm deviendrait obligatoire, la déclaration deviendrait obligatoire.

1305 Toute teneur inférieure ne le serait peut-être pas, et c'est suite à votre recommandation que vous faites directement au ministère, de rendre obligatoire la présence d'uranium quel que soit le cas. Alors c'est un peu pour ça, pourquoi ce mille (1000) ppm et y aurait-il un seuil en bas duquel...

PAR M. SERGE GENEST :

1310 Bien, je vous ai donné les seuils établis par la Santé publique, vous les connaissez.

En 92, j'avais organisé un congrès à Stoneham pour les géologues du Québec et j'avais intéressé la Santé publique à participer. On a eu des médecins qui ont participé, avec le docteur Benoît Lévesque, on a fait une présentation sur le problème du radon.

1315

Et à mon avis, et j'ai toujours prôné, moi, pour que les ministères travaillent ensemble, et à mon avis, le ministère des Ressources naturelles devrait travailler avec Santé publique, avec l'Environnement, pour acquérir des données.

1320 Quand vous préparez une mission dans le Grand Nord qui coûte des millions de dollars, c'est pas plus compliqué de consulter les autorités, qu'est-ce qui serait intéressant d'utiliser comme paramètres pour le laboratoire. Quelle information aimeriez-vous avoir!

1325 Écoutez, pour avoir travaillé en Ungava et avec des Inuits entre autres, je peux vous dire qu'il y a des secteurs qui sont drôlement à risques, là. Un technicien s'est amusé, à un moment donné, à mesurer la radiométrie de quelques Inuits, eh bien, ils dosaient à peu près deux (2) fois comme nous. Ça veut dire qu'ils font partie de l'écosystème, et l'écosystème est enrichi, c'est tout. Et il y a plus de radioéléments dans leur nourriture, et puis ils l'accumulent.

1330 Mais c'est pas plus dangereux pour autant.

 Moi, là où j'en ai, c'est le radon. Parce qu'à partir du moment où vous inhalez le radon qui a une demi-vie de trois point huit (3,8) jours, vous ne savez pas si vous allez l'expirer, l'inspirer. Il peut se transformer en plomb radiogénique et rester dans votre organisme. C'est moins drôle.

1335 Je pense que le problème du radon est bien connu à travers la planète, et puis il faut s'en occuper, il ne faut pas l'ignorer. C'est un peu le sens de mon intervention.

1340 Et je crois que et le Ministère et les sociétés d'exploration contribuent à une meilleure connaissance de l'environnement secondaire qu'on appelle au Québec.

1345 Et puis j'écoutais les gens auparavant, il semble y avoir un gros problème d'échelle de compréhension, de dimension. Pour avoir travaillé dans le Grand Nord, dans le Moyen Nord, je peux vous dire, moi, que le territoire est immense, il y a de la place pour protéger les aires des écosystèmes et il y a aussi de la place, je vous le garantis, pour l'exploration, sans faire vraiment trop de dommages, surtout avec les mesures qu'on impose aujourd'hui aux compagnies minières. C'est un point de vue.

PAR LE PRÉSIDENT :

1350 J'avais envie de continuer sur ce que vous venez de dire. Dans ces régions nordiques, vous avez dit certaines régions du Grand Nord devraient être exclues de résidence.

1355 Est-ce que vous pensez qu'il y a des régions qui devraient même, au fond, faire l'objet d'une mise en garde pour les chasseurs et les pêcheurs qui fréquentent, même occasionnellement, ces lieux-là?

PAR M. SERGE GENEST :

1360 Je crois que ça mérite d'être évalué avant d'exclure la fréquentation.

PAR LE PRÉSIDENT :

1365 Oui, mais à partir du principe, comme politique, est-ce qu'on devrait envisager – on zone les plaines inondables, dans les municipalités on dit, s'il y a une zone, du bouilli possible, on va pas permettre la construction résidentielle là.

1370 Donc vous, ce que vous nous dites, c'est qu'il y a des zones à risques à cause du radon, il faudrait les connaître, dans un premier temps, puis deuxièmement, interdire la construction là. C'est bien votre point de vue?

PAR M. SERGE GENEST :

1375 Absolument.

PAR LE PRÉSIDENT :

Donc on aurait une espèce de zonage radon?

1380 **PAR M. SERGE GENEST :**

Radon, oui, absolument. Absolument.

PAR LA COMMISSAIRE :

1385 En complément! En fait, on pensait pas aller vers cette piste-là, mais ça nous a été soulevé comme préoccupation dans plusieurs régions dont la région de Mont-Laurier, on nous a dit, écoutez, c'est bien beau le radon dans les roches où nous, on le vit comme problématique dans l'eau potable, c'est des puits qui sont contaminés, bon. Et comme vous disiez, Grenville, c'est une géologie complexe.

1390 La question des granulats, actuellement la Loi sur les mines, elle s'applique à l'exploration sur un gisement en place rocheux, il y a, à ma connaissance, une espèce de zone où l'application

1395 aux granulats, c'est une obligation de faire la géochimie des granulats avant d'exploiter la carrière, avant de l'utiliser dans la construction.

Et face à Saint-Hilaire, je voulais voir qu'est-ce que vous avez comme information là-dessus?

PAR M. SERGE GENEST :

1400 Bien écoutez, je suis pas un employé de la Fonction publique, je peux vous dire qu'on devrait toujours évaluer chimiquement un granulats avant son utilisation.

1405 À Saint-Hilaire, le granulats a été utilisé pour des fondations, pour faire des drains français, pour faire des couches de roulement avant le pavage, etc., etc.

Donc c'est un sérieux problème. Il aurait fallu voir ça auparavant, mais maintenant, je pense que les gens s'en occupent.

1410 Et ça devrait être une obligation maintenant d'évaluer la chimie d'un granulats avant son utilisation. Ça aussi, ça fait partie du paysage maintenant et sujet à la lixiviation, donc ça peut amener toutes sortes de problèmes dans notre environnement immédiat, en plus.

PAR LE PRÉSIDENT :

1415 Votre souci de prévention, il est très clair, je le reconnais, mais il me semble un peu contradictoire avec une autre prémisse que vous avez avancée. Vous avez dit, bon, il y a un danger à certains endroits pour certains niveaux naturels.

PAR M. SERGE GENEST :

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1425 Bon. Pour les identifier. Mais si on fait une mine d'uranium dans ces secteurs-là, parce que, entre autres, dans le cœur mettons d'une région où il y en a, il y a un noyau plus intéressant, là on va augmenter la libération d'uranium, parce qu'on disait que quatre-vingt-cinq pour cent (85 %) qui va rester dans les résidus, et on a augmenté la surface, donc la possibilité de contact avec l'eau, avec l'air.

1430 Est-ce que vous voyez pas là un danger additionnel, malgré toutes les techniques qu'on peut avoir? On libère, on augmente.

PAR M. SERGE GENEST :

1435

Vous allez augmenter la surface spécifique, vous allez exposer, disons, un peu plus d'uranium, vous allez libérer du radon qui était séquestré dans la roche, etc. Mais ça se gère, ça.

1440

Puis ça, c'est vraiment, ça a été abordé par, je suis certain, une étude que vous avez commandée à un groupe de scientifiques. Donc je voudrais rien rajouter à part que oui, il y a un problème, mais c'est un problème auquel font face les compagnies qui exploitent et qui répondent à des normes de gestion très sévères en ce qui concerne l'uranium.

1445

Maintenant, oui, absolument, on libère.

PAR LA COMMISSAIRE :

1450

En fait, la littérature qu'on a parcourue, les dossiers qui nous ont été soumis actuellement, les normes d'émissions permises par le cadre actuel sont supérieures aux émissions naturelles que vous semblez vouloir que nous gérons mieux.

1455

Puis là, je veux pas entrer, encore là c'est pas un rôle d'expert, mais ce que vous soulevez, on l'a déjà commencé à l'étudier très sérieusement, ce qui est une émission naturelle dite acceptable, parce qu'on peut pas le contrôler, et là, on sait qu'actuellement, les normes canadiennes qui sont supposées être les plus sévères au monde sont largement supérieures aux normes de ce qu'on appelle les radionucléides naturels.

1460

PAR M. SERGE GENEST :

On parle de deux (2) choses. On parle d'utiliser des données en uranium, des teneurs en uranium dans un but de prédiction du risque radon, radon domiciliaire. Donc ça, il faut pas mélanger les choses, là.

1465

On parle pas de produire de l'uranium dans une maison. On parle de prévenir un problème de santé qui est l'exposition au radon dans un bâtiment habité ou fréquenté par la population. C'est deux (2) choses, là. On peut pas appliquer les mêmes normes.

1470

PAR LA COMMISSAIRE :

En fait, ce que vous dites, il y a une exposition chronique quand on est en présence d'un domicile et puis les mines, vous considérez ça comme les émissions seront temporaires, elles ont une durée, elles ont une gestion...

1475

PAR M. SERGE GENEST :

C'est un milieu confiné, la maison, puis généralement, vous savez, le radon, c'est un gaz lourd puis il se ramasse au sous-sol.

1480

Donc si vous avez des chambres d'enfant au sous-sol, ils vont être exposés plus que les parents qui sont à l'étage.

1485

Et en ce qui me concerne, depuis 1980 je travaille avec des teneurs élevées en uranium, bien, j'ai été exposé en masse à du rayonnement, mais j'étais pas inquiet pour le radon, parce que j'étais à l'air libre. Le radon, à ce moment-là, lui, les courants d'air s'en chargent. On parle pas de la même chose, il faut faire attention.

1490

PAR LE COMMISSAIRE :

Vous venez de dire, vous avez été exposé beaucoup à de l'uranium, est-ce que vous portiez un dosimètre?

1495

PAR M. SERGE GENEST :

Non.

1500

PAR LE COMMISSAIRE :

Jamais. Écoutez, j'aimerais...

1505

PAR M. SERGE GENEST :

J'aimerais quand même rappeler que certains de nos géologues qui, eux, travaillaient dans des environnements plus riches, comme en Saskatchewan par exemple, bien eux, ils travaillaient avec des dosimètres lorsqu'ils devaient étudier les carottes de forage.

PAR LE COMMISSAIRE :

1510 Permettez-moi un commentaire alors. Je connais très bien le dossier de Saint-Hilaire, comme celui d'Oka, mais j'ignorais que c'était vous qui étiez en arrière du dossier de Saint-Hilaire. Vraiment, j'aimerais vous en remercier, parce que c'est un élément très important, d'autant plus que vous avez travaillé avec Benoît Lévesque qui a travaillé beaucoup et qui travaille encore sur le radon.

1515 Maintenant, tout ce qui me reste, après mes collègues, c'est un point beaucoup plus technique, mais je ne suis pas sûr d'avoir très bien compris.

1520 Vous avez évoqué la difficulté d'avoir une bonne représentativité pour caractériser un milieu, et vous avez soulevé le fait qu'il y avait des espacements de lignes de vol qui étaient, selon ma compréhension, trop espacés, c'est-à-dire on parle de deux cents mètres (200 m).

1525 A priori, quand vous avez dit ça, je me suis dit, deux cents mètres (200 m) pour un territoire si immense, ça me semblait raisonnable, si deux cents mètres (200 m) c'est trop grand, qu'est-ce que vous suggérez?

PAR M. SERGE GENEST :

1530 Encore là, on est dans deux (2) mondes.

PAR LE COMMISSAIRE :

Allez-y, corrigez-moi.

PAR M. SERGE GENEST :

1540 Je parle d'utiliser les données qui sont acquises de l'exploration à des fins de prédiction du risque radon. Deux cents mètres (200 m) en exploration, pour moi, c'est pas tout à fait suffisant, je préfère travailler à cent mètres (100 m) d'intervalle entre deux (2) lignes de vol. Vous savez comment ça fonctionne, puis généralement, anciennement, c'était des avions. Aujourd'hui, avec l'hélicoptère, on a plus de facilité à suivre la topographie.

Et la méthode que moi, j'ai développée, on se sert encore davantage des lignes de vol.

1545 Donc vous avez un faisceau de sensibilité par le spectromètre à l'intérieur de l'aéronef, si avec une ligne, vous couvrez cinquante pour cent (50 %) du territoire, bien, vous manquez cinquante pour cent (50 %) du territoire.

1550 Donc la ligne de vol, les données que vous allez acquérir vont être fiables sur la ligne de vol, vont être fiables deux cents mètres (200 m) plus loin, mais entre les deux (2), il y a un monde.

1555 Il y a un monde qui, en exploration, peut être acceptable, parce que là, il y a un rapport de coûts également. Plus vous faites de lignes, plus ça coûte cher. Mais c'est bon pour l'explo, mais par contre, pour avoir étudié à peu près tous les levés de spectrométrie qui avaient été faits dans l'Est du Canada, je peux vous dire qu'ils étaient à toutes fins pratiques inutilisables.

Parce que les anomalies qu'on va recueillir là-dessus, on peut difficilement les suivre. Il faut donc avoir une bonne idée de la géologie et coupler avec l'information géochimique qu'on va retrouver dans l'environnement secondaire, notamment.

1560 Et ces levés-là de radiométrie aéroportée – j'ai amené l'exemple d'Oka pourquoi, parce que moi-même, je me suis intéressé au problème d'Oka. L'anomalie qui avait été identifiée par le gouvernement canadien à l'époque était de l'ordre de un (1) ppm ou quelque chose comme ça, là, même pas deux (2 ppm), je crois.

1565 Donc si on se fie à la carte, on dit, il y a pas de problème à Oka, il y a même pas deux (2) ppm équivalent U. Mais par contre, après que le problème de radon a été mis au jour, là, on a fait d'autres levés plus serrés, puis après ça, on a fait un échantillonnage avec de la spectrométrie au sol pour essayer de faire correspondre les données, et on s'est rendu compte qu'on atteignait, je crois que c'est de l'ordre de soixante-dix-huit (78) ppm équivalent U, parce qu'on avait resserré les lignes de vol.

1575 Donc resserrer les lignes de vol nous permet d'aller chercher davantage d'informations ou de susceptibilités. Moi-même, la méthode que j'ai appliquée dans les monts Otish pour les nouveaux indices dans le secteur du lac Epsilon, j'ai couplé deux (2) cristaux d'iodure de sodium pour augmenter la sensibilité. Ça fait que j'ai été chercher des anomalies.

1580 Et ça, c'en est un secteur. Si vous vous y intéressez le moins et que vous faites un levé de géologie de surface, de la géochimie, les cartes existent, les données existent, vous verriez la teneur moyenne en uranium, il faut pas construire là à moins de prendre des mesures de mitigation très sévères pour gérer le radon. Mais ça se fait. Tout se fait.

On peut construire dans les zones inondables également!

PAR LE COMMISSAIRE :

1585

Je vais me permettre une dernière petite question! Vous sembleriez assez sévère à l'égard du MERN, selon ma compréhension, est-ce que c'est surtout dû au fait que vous considérez que ce Ministère travaille en vase clos?

1590

Est-ce que mon interprétation, ma lecture est bonne?

PAR LE PRÉSIDENT :

1595

Ou s'il n'investit pas assez?

PAR M. SERGE GENEST :

1600

Bien là, écoutez, je peux pas parler d'investissement, je suis pas en mesure de décider pour les ministères. J'ai été trois (3) ans au ministère des Ressources naturelles comme consultant, à un moment donné, justement il y avait une baisse dans l'exploration de l'uranium. J'ai travaillé sur la cartographie notamment sur la Côte-Nord.

1605

À un moment donné, j'ai voulu aborder le sujet, un problème que je considérais qui devrait être de notoriété publique et informer la Santé publique, et puis mon supérieur m'avait dit, touche pas à ça!

1610

Il n'y a pas de communication entre les services gouvernementaux, et je trouve que c'est un gaspillage énorme. Il y a eu des études aux États-Unis à l'effet qu'un levé géologique organisé par un service géologique, lorsqu'il était appliqué à différentes fonctions de décisions dans notre société pouvait avoir un retour sur un investissement entre deux (2) et trois (3) ans après la dépense, c'est quand même intéressant.

1615

Les données peuvent être utilisées par des constructeurs, par des ingénieurs civils pour la route. Déjà d'avoir à identifier des bancs d'emprunt par exemple, les gens sont là. On dépense pour aller chercher de la donnée, si on allait chercher davantage de données, ce serait utile à plus de ministères. C'est aussi simple que ça.

Et s'il y avait une concertation entre les ministères, bien, ce serait le plus beau monde.

1620

PAR LE PRÉSIDENT :

Eh bien, il nous reste à vous remercier pour cette contribution fort intéressante.

1625 **PAR M. SERGE GENEST :**

Espérant qu'elle soit utile, merci.

PAR LE PRÉSIDENT :

1630 Nous allons regarder ça de très près, merci beaucoup.

1635 **MOUVEMENT SORTONS LE QUÉBEC DU NUCLÉAIRE**

PAR LE PRÉSIDENT :

1640 Alors j'appellerais le prochain intervenant, monsieur Giroul, alors en espérant que l'ordinateur fonctionne! On va vous donner une minute pour arranger ça.

1645 Alors monsieur Giroul, bienvenue. Est-ce que c'est fonctionnel pour votre propos, là? Allons-y.

PAR M. PHILIPPE GIROUL :

1650 Mon nom, c'est Philippe Giroul et j'ai milité depuis 2008 au Mouvement Sortons le Québec du nucléaire!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1^{er} paragraphe, 1^{re} ligne, «Depuis 2010...»)

FIN DE LA LECTURE (Page 1, point 4, dernière ligne, «... des déchets radioactifs.»)

1655 Donc c'est dans le cadre surtout du dossier de la centrale nucléaire de Gentilly-2 qu'on a milité là-dessus et qu'on a découvert bien des affaires!

Globalement, cinq cent cinquante-deux (552) municipalités ont adopté l'une et-ou l'autre résolution, et ça représente deux millions huit cent quatre-vingt-onze mille trois cent soixante-dix-sept (2 891 377) citoyens.

1660 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, lecture du tableau)**

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du tableau)

1665 Le bilan des résolutions adoptées se trouve dans le dossier où on résume chacune des municipalités par région. Est-ce que vous avez le document? OK, d'accord. Donc c'est pas nécessaire de le présenter, d'accord!

1670 Alors selon les régions, on a compilé tout ça avec la population, les MRC, et il fallait pas doubler les MRC des municipalités qui avaient déjà adopté dans les municipalités. C'est tout un calcul qu'on a fait, un ménage là-dedans, avec donc le total de deux millions (2 M), etc.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, note)

1675 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, «... à l'Assemblée nationale.»)**

Ça a été fait en cours de session à l'Assemblée nationale en 2010.

1680 Les autres résolutions sont disponibles sur demande; elles sont sur mon ordinateur à la maison. Et on peut les rendre disponibles, vous les envoyer, mais c'est un gros travail de recherche dans tout mon ordinateur, mais c'est moi qui les ai colligées en collaboration avec Gaëtan Ruest. Voilà!

1685 En fait, l'objectif, moi, c'était de vous présenter concrètement le bilan chiffré de ces affaires-là et répondre éventuellement à vos questions sur ce travail qu'on a fait pendant quatre-cinq (4-5) ans bénévolement.

PAR LE PRÉSIDENT :

1690 Je vous remercie. Vous avez terminé?

PAR M. PHILIPPE GIROUL :

1695 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT :

1700 D'accord. Moi, j'aurais une demande à vous faire pour clarifier. Notre mandat porte sur l'exploitation ou l'exploration de l'uranium et non pas sur les générateurs nucléaires. Vous savez très bien la différence entre les deux (2).

Donc dans les quatre (4) items que vous avez mentionnés, c'est le quatrième qui, de loin, parce que la filière civile et militaire, non à cette filière-là, bon, dans la filière civile, on peut imaginer que se trouveraient l'exploration et l'exploitation de l'uranium.

1705

Êtes-vous capable de me dire combien de municipalités ont adopté la quatrième résolution?

PAR M. PHILIPPE GIROUL :

1710

Je pourrais faire une recherche, mais je peux pas vous le donner maintenant tout de suite, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1715

Parce que c'est l'information qui nous intéresse. Le reste, c'est hors mandat pour nous.

PAR M. PHILIPPE GIROUL :

1720

Ce que je peux faire, c'est de faire systématiquement une recherche puis vous l'envoyer dans les prochaines semaines.

PAR LE PRÉSIDENT :

1725

Mais est-ce que vous savez s'il y a des municipalités qui ont interdit, qui se sont prononcées contre l'exploration et l'exploitation spécifique de l'uranium sur leur territoire?

On veut pas de mines d'uranium sur notre territoire, est-ce qu'il y en a qui ont pris cette position claire et précise, ce qui touche notre mandat? Ça, c'est une information.

1730

PAR M. PHILIPPE GIROUL :

Oui, c'est surtout sur le quatrième...

PAR LE PRÉSIDENT :

1735

Oui, mais le quatrième, indirectement, la filière civile, ça pourrait être : je veux pas de centrale nucléaire sur mon territoire! Ça pourrait être ça. Ça pourrait viser la génération.

1740

Ça vise pas nécessairement l'exploration ou l'exploitation. Nous, ce qui nous intéresse, c'est ce qui est relatif à notre mandat, vous allez le comprendre.

Alors c'est pour ça que s'il y a un lien indirect avec le 4, pour nous, c'est pas très éclairant. Ce qu'on aimerait savoir, c'est s'il y en a qui ont adopté des positions spécifiques sur l'exploration et l'exploitation. Ce qui est différent.

1745

PAR M. PHILIPPE GIROUL :

Je comprends.

1750

PAR LE PRÉSIDENT :

Parce que la filière civile, vous le savez très bien, ça peut être de la production sous toutes ses formes. Ça peut être une usine de concentré, ça peut être une centrale thermique, ça peut être fabrication d'isotopes médicaux, etc., etc. On peut faire la liste. Mais ça ne vise pas nécessairement et spécifiquement, et surtout au moment où ça a peut-être été adopté il y a quelques années, le débat sur l'exploration et l'exploitation était pas dans l'air comme il l'est maintenant.

1755

Donc difficile de dire après coup que c'est ça que ça vise, vous comprenez! C'est ce qu'on essaie de fermer, là.

1760

Quelle est l'ampleur de l'opinion dans le monde municipal qui se dégage sur notre enjeu ou sur l'enjeu de notre mandat! Alors c'est ça qu'on aimerait décortiquer davantage.

1765

Est-ce que ça vous est possible?

PAR M. PHILIPPE GIROUL :

Je vais faire des recherches là-dessus. Est-ce qu'il y a une échéance précise pour vous donner ces informations-là?

1770

PAR LE PRÉSIDENT :

Bien écoutez, c'est sûr que si on les avait depuis hier, ce serait encore mieux! C'est la réponse classique.

1775

Mais non, écoutez, si vous voulez prendre le temps de regarder. Pour la Commission, ce serait utile, déjà de savoir quel est le nombre qui ont adopté le point 4, déjà c'est une première indication, même si elle est lointaine et prête flanc à l'ambiguïté, vous le comprenez.

1780

Mais si vous en connaissez qui ont visé plus spécifiquement l'exploration et l'exploitation, là, ça nous intéresse encore davantage.

PAR M. PHILIPPE GIROUL :

1785

Je vais faire la recherche, donnez-moi jusqu'à mi-décembre, c'est possible?

PAR LE PRÉSIDENT :

1790

Oui. Mi-décembre, monsieur Giroul, ça va.

PAR M. PHILIPPE GIROUL :

1795

Parce que les deux (2) prochaines semaines, je suis occupé; après ça, je vais me mettre là-dedans. Je suis pas à la maison pour les deux (2) prochaines semaines, non, la prochaine semaine, donc je pourrais faire ce travail-là que vous me demandez.

PAR LE PRÉSIDENT :

1800

Excellent. Bien, ce serait une information utile pour la Commission.

PAR M. PHILIPPE GIROUL :

1805

Et j'accompagne ça avec les résolutions?

PAR LE PRÉSIDENT :

C'est pas nécessaire d'avoir les résolutions. Si vous nous dites qu'il y a douze (12)...

1810

PAR M. PHILIPPE GIROUL :

C'est le nombre.

PAR LE PRÉSIDENT :

1815

C'est le nombre. S'il y en a pas beaucoup, qu'on puisse voir la nature des résolutions, ça peut être effectivement une indication supplémentaire, parce que ça peut varier d'une à l'autre, j'imagine.

1820 **PAR LA COMMISSAIRE :**

C'était ma question, monsieur le Président, complémentaire. Est-ce que c'était des résolutions types ou chacune des municipalités, dans les quatre (4) cas, y allaient de l'originalité de sa propre préoccupation?

1825 **PAR M. PHILIPPE GIROUL :**

Le maire Ruest, avec moi, on a envoyé des projets de résolutions et ils ont adopté ces projets-là spécifiquement. Il y a juste peut-être Montréal, je suis pas sûr, qui a fait sa résolution à elle, mais je vais vérifier.

1830 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Et le libellé de ces quatre (4) résolutions-là est dans le rapport de monsieur Ruest?

1835 **PAR M. PHILIPPE GIROUL :**

Exactement. La première résolution, je pourrai vous faire le détail de chacune.

1840 **PAR LA COMMISSAIRE :**

Bien, on l'a dans le rapport de monsieur Ruest, dans le fond.

1845 **PAR M. PHILIPPE GIROUL :**

Mais je veux dire le nombre de municipalités pour la première résolution, la deuxième, etc.

PAR LE PRÉSIDENT :

1850 Ah ça, si vous pouvez décompter chacune, ça peut encore être plus éclairant.

PAR LA COMMISSAIRE :

1855 Et puis un autre petit complément pour ma gouverne à moi! Si je comprends bien, vous nous dites que vous êtes militant au moins depuis 2008, c'était dans la foulée de tout le débat autour de Gentilly. Est-ce que les résolutions qui étaient proposées, il y avait une mise en situation?

Est-ce que, quand vous envoyiez ça aux municipalités, est-ce que vous leur expliquiez que c'est dans le contexte de Gentilly, tatata, ou ça allait plus loin? Justement pour aller dans le sens de

1860 ce que monsieur le président disait, est-ce qu'on touchait toutes les étapes dont exploration et exploitation?

Est-ce que les gens pouvaient faire la différence entre les deux (2)?

1865 **PAR M. PHILIPPE GIROUL :**

Les deux (2) médiums, c'était pour le transport, les conséquences de l'exploitation et de l'exploration de l'uranium, c'était les conséquences, et ça venait principalement de l'Ontario, tout ça.

1870

Alors on abordait ces affaires-là en fonction de cet élément. Donc quand on a envoyé ça, il faudrait que je revoie...

PAR LE PRÉSIDENT :

1875

Et c'était l'époque aussi où on parlait de transporter du MOX?

PAR M. PHILIPPE GIROUL :

1880

C'est ça. Non, c'était avant, ça, le MOX.

PAR LE PRÉSIDENT :

1885

Bon d'accord. Bien écoutez, si vous pouvez nous aider à clarifier ça, ça, c'est sûr que ça va nous aider.

Puis là, je vois que monsieur Fafard veut intervenir, acceptez-vous qu'il intervienne dans votre présentation?

1890

PAR M. PHILIPPE GIROUL :

Oui, c'est ça qu'il m'a demandé, parce qu'on a collaboré avec lui également.

PAR M. MARC FAFARD :

1895

Oui, depuis 2008, avec toutes ces résolutions-là, avec monsieur Ruest aussi.

Puis j'aimerais peut-être rajouter que dans les considérants de ces résolutions-là, il y avait mention de l'exploration et de l'exploitation pour les quatre (4) résolutions, il y avait un considérant.

1900 Donc en adoptant effectivement, il y avait une partie de la thématique, parce qu'on faisait bien attention de pas isoler une partie du cycle pour inclure la démarche, tout le cycle lui-même.

 Donc dans les considérants, il y avait toujours la partie exploration et exploitation qui en faisait partie.

1905 Pour ce qui est des résolutions qui ne sont pas construites sur le modèle type, il y a celle de la Côte-Nord, celle des Innus, puis celle de Montréal qui ont été fabriquées de toutes pièces par les différents conseils municipaux.

1910 Pour la plupart des autres, les conseils municipaux ont adopté le projet puis la résolution qu'on leur avait soumise. C'est la seule précision que je voulais apporter.

PAR LE PRÉSIDENT :

1915 J'imagine, parce que je l'ai lu il y a déjà quelque temps, que le mémoire de monsieur Ruest fait état de ces nuances ou ne les présente pas?

PAR M. PHILIPPE GIROUL :

1920 Je pense pas, là.

PAR LE PRÉSIDENT :

1925 Alors ce serait intéressant d'avoir la copie des projets types de résolutions avec les préambules pour qu'on puisse voir.

PAR M. PHILIPPE GIROUL :

1930 C'est dedans. C'est dans le mémoire de monsieur Ruest. Il a mis dans son mémoire les différents libellés des différentes résolutions.

PAR LE PRÉSIDENT :

 Avec les considérants.

1935 **PAR M. PHILIPPE GIROUL :**

 C'est ça, oui.

1940 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1945 **PAR M. MARC FAFARD :**

Pour les résolutions particulières pour la Minganie, il y en avait huit (8), je crois, plus celle de Sept-Îles, je sais pas si quelqu'un vous les a soumises dans le mémoire de Minganie sans uranium, mais on pourrait vous les soumettre, car le libellé a été discuté et rediscuté par les différentes communautés en Minganie, puis ils avaient abouti avec un libellé qui était assez différent des autres résolutions.

1950

PAR LE PRÉSIDENT :

Alors ça serait intéressant de nous les fournir si vous voulez bien le faire.

1955

PAR M. MARC FAFARD :

On pourrait le faire.

1960 **PAR LE PRÉSIDENT :**

D'autres questions?

PAR LE COMMISSAIRE :

1965

En fait, j'en aurais une. Vous avez indiqué que c'est un travail quand même assez important et imposant que ça vous a demandé. Vous avez indiqué que ça vous a pris entre deux (2) et quatre (4) ans, que vous avez déposé la liste des municipalités en 2010.

1970

Donc vous avez travaillé sur ce dossier-là pendant mettons deux (2) à quatre (4) ans, on remonte à 2007-2008?

PAR M. PHILIPPE GIROUL :

1975

J'ai commencé en 2008.

PAR LE COMMISSAIRE :

1980 Donc ça fait quand même six (6) ans, comment vous expliquez que très peu de municipalités ont adressé un mémoire à la Commission?

 Comment expliquer que presque pas de municipalité n'a soumis des résolutions à la Commission ou encore des résolutions idéalement récentes à la Commission?

1985 **PAR M. PHILIPPE GIROUL :**

 Je vais peut-être émettre une hypothèse! C'est que Gentilly étant réglée, ils ont mis ça sur le côté, avec les autres problèmes qu'ils ont actuellement. Et depuis la fin de Gentilly, ils se sont dit, peut-être qu'ils ont dit que le reste, là, comme ils n'ont pas principalement de mines d'uranium en vue ou tout près de chez eux, peut-être qu'ils ont dit, je vois pas l'intérêt de présenter quelque chose. Je sais pas.

1990

PAR LE COMMISSAIRE :

1995 Au fond, ce que j'aurais aimé avoir comme élément de réponse, quelle importance la Commission devrait accorder à des résolutions qui datent d'il y a cinq-six (5-6) ans?

PAR M. PHILIPPE GIROUL :

2000 OK.

PAR LE COMMISSAIRE :

2005 Selon vous.

PAR LE PRÉSIDENT :

 Dans le contexte actuel.

2010 **PAR M. MARC FAFARD :**

2015 Moi, je pourrais peut-être y aller d'une partie de réponse! À Sept-Îles, on a vécu ces enjeux-là, comme en Minganie, en 2008, en 2009, en 2007 jusqu'en 2010-11-12-13 pour la Minganie, on l'a vu à Sept-Îles, on a passé trois (3) différents gouvernements depuis la première résolution aux élus.

2020 Les deux (2) récentes, celui qui, le dernier a reconduit sa résolution, celui auparavant avait reconduit la résolution du précédent gouvernement. Donc pour une municipalité comme Sept-Îles qui a les deux (2) pieds dans le dossier, effectivement, ils ont, par trois (3) fois, ramené la même résolution pour dire qu'ils l'appuyaient, puis on l'a encore vu au dernier conseil municipal de lundi cette semaine où la Municipalité, le maire de Sept-Îles avec les conseillers, ont dit qu'ils adoptaient encore la position, ils maintenaient la position de la Ville qui date de 2008, qui a été reportée de résolution en résolution.

2025 Donc pour certaines villes, ça a été fait. Mais pour les villes, par exemple, si on regarde la MRC de la Minganie, avec le nouveau gouvernement en place, je pense qu'il y a une vision différente. Donc à ce moment-là, la résolution de 2012, je crois, pour la Minganie peut-être ne serait pas pertinente, puisque les élus semblent avoir un peu changé leur fusil d'épaule.

2030 Mais dans le cas où les municipalités n'ont pas changé leur fusil d'épaule, donc les résolutions sont aussi valables, qu'elles aient cinq (5) ans ou huit (8) ans en termes de documents. Parce qu'on a une loi au gouvernement, c'est quelque chose qui reste dans le temps, donc sa valeur reste la même. À moins qu'on vienne la changer.

2035 Donc pour vous, la Commission, vous devriez considérer que ce sont les positions des municipalités, à moins qu'elles l'aient expressément changée par résolutions. C'est comme ça que ça marche.

2040 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Vous venez de dire quand même, monsieur Fafard, qu'à moins que les municipalités aient changé leur fusil d'épaule, comment voulez-vous que la Commission le sache?

2045 **PAR M. MARC FAFARD :**

Bien, c'est ce que je viens de dire. Si elles ont émis une autre résolution qui modifie leur position en place de l'ancienne résolution.

2050 **PAR LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que la MRC de la Minganie a adopté une nouvelle résolution?

2055 **PAR M. MARC FAFARD :**

Pas encore.

PAR LE COMMISSAIRE :

Et pourtant, vous venez de dire...

2060

PAR M. MARC FAFARD :

Bien, l'élection est très récente, ils sont là depuis seulement quelques mois quand même. Mais il y a une certaine discussion. Ça a pris quatre (4) ans avant que la MRC de la Minganie prenne une position officielle; elle n'a pas été changée. Donc si on appelait la MRC de la Minganie tout de suite, ils diraient, notre position est encore la même.

2065

Ils n'ont pas le choix, parce que la résolution demeure, à moins qu'elle soit changée.

2070

Donc la position de la MRC de la Minganie est encore la même.

PAR LA COMMISSAIRE :

En fait, il y a deux (2) choses, ce que mes collègues soulèvent ici. Bon, tout à l'heure, vous parliez de la Minganie qui aurait peut-être changé, est-ce que vous faites référence ici aux réflexions que font les maires et le préfet de la MRC à l'effet de permettre certaines choses, mais à une certaine distance des zones habitées, de cinquante kilomètres (50 km)? On a eu un mémoire là-dessus avec une zone de cinquante kilomètres (50 km), etc.

2075

PAR M. MARC FAFARD :

Non, non.

2080

PAR LA COMMISSAIRE :

Vous faites pas référence à ça?

2085

PAR M. MARC FAFARD :

Non. Je me base sur les propos du nouveau préfet qui semble dire, mais pas de façon officielle par résolution, mais qui semble ouvrir la porte à de l'exploration, puisque c'est nécessaire, puis de pas enfreindre le développement puis la géologie. Donc avec les mêmes arguments, mais ils se sont pas repositionnés.

2090

2095 **PAR LA COMMISSAIRE :**

2100 Bien alors, la difficulté que soulève mon collègue Zayed, c'est : puisque nous n'avons personne d'autre qui est venu en face de la Commission nous dire, nous maintenant, notre position, nous l'élargissons au mandat actuel de cette Commission, ou au contraire, nous ne maintenons plus cette position, nous avons changé d'idée, nous n'avons pas ce relevé récent de la position des municipalités.

2105 Alors, ce que nous avons, c'est le relevé d'il y a cinq (5) ans. Je dis pas qu'il n'est pas pertinent, je ne dis pas qu'on n'en tient pas compte, mais je veux dire, comment voulez-vous qu'on apprécie les changements qui auraient pu se produire, survenir disons dans les deux (2) dernières années?

PAR M. MARC FAFARD :

2110 Pour venir d'une communauté où le dossier de l'uranium est assez intense, l'a été et l'est encore, on l'a vu cette semaine, même la position de la Ville, juste le simple fait d'en émettre une ou de ne pas en émettre une était quand même assez intense comme décision à prendre.

2115 Moi, je crois que les municipalités qui voudraient vraiment démontrer qu'elles ont changé leurs positions feraient le point de le faire.

Donc s'il n'a pas été fait, je pense que la Commission doit s'asseoir sur le fait que les résolutions sont encore en vigueur et qu'on doit tenir compte de ces résolutions-là.

2120 **PAR LE PRÉSIDENT :**

À votre connaissance, dans la liste que vous nous avez soumise, est-ce qu'il y en a des municipalités qui ont changé depuis? Aucune, parfait.

2125 **PAR M. PHILIPPE GIROUL :**

Je pense pas que ce soit nécessaire de relancer douze cent cinquante-sept (1257) municipalités.

2130 **PAR LE PRÉSIDENT :**

C'est justement un travail qu'on veut pas faire, même si on veut fouiller le dossier de façon rigoureuse. C'est quand même un travail très fastidieux pour tout le monde.

2135 **PAR M. MARC FAFARD :**

Puis probablement, si je peux ajouter par exemple, si une municipalité de la Côte-Nord avait voulu, avait changé sa position, elle aurait pris avantage de votre passage pour venir vous le dire, puisque c'est votre rapport qui va faire état, si on veut, de leur position.

2140 Si ça avait été important pour eux de montrer qu'ils sont maintenant ouverts ou ils ont changé, ils seraient venus en faire, si on veut, le témoignage. Mais s'ils ne l'ont pas fait, c'est parce que, un peu comme les gens de la Côte-Nord, c'est déjà décidé, le moratoire est en place, tatata, tatata, donc n'ont pas jugé bon d'en rajouter. Puis c'est la même position qu'ils remettent de l'avant.

2145 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Alors il nous reste à vous remercier, monsieur Giroul, monsieur Fafard. Alors on compte sur vous pour nous envoyer un décompte, puis on s'attend de recevoir ça quelque part à la mi-décembre. Ce sera notre cadeau de Noël de votre part!

PAR M. PHILIPPE GIROUL :

Je vais faire mes devoirs.

2155 **PAR LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

2160 Il n'y a pas d'autres interventions? Alors on va donc ajourner la séance de cet après-midi et on va reprendre ce soir à dix-neuf heures (19 h).

Alors merci tout le monde de votre collaboration.

2165 SÉANCE AJOURNÉE AU 27 NOVEMBRE 2014 À DIX-NEUF HEURES (19 H)

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifiée sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement numérique.

2170 
DENISE PROULX, s.o.